

PERSPECTIVES

Les deux visages d'Arafat

Paris — Yasser Arafat est mort comme il a vécu: dans l'absence de transparence et une ambiguïté qui laisse cours aux rumeurs les plus folles. L'étonnante comédie burlesque qui a entouré son décès jamais confirmé et la surprenante foire d'empoigne entre son épouse et ses successeurs ne pouvaient pas mieux illustrer le double langage qui a toujours caractérisé l'homme. Car Yasser Arafat passera à l'histoire pour avoir été à la fois le père de la nation palestinienne en même temps que le responsable de quelques-uns de ses principaux échecs.

Bref, on peut se demander si, sans lui, il y aurait aujourd'hui une nation palestinienne. Mais on peut aussi penser qu'avec lui, il ne pouvait pas y avoir d'État palestinien.

Yasser Arafat aurait pu être, au mieux, le Nelson Mandela de son peuple. À défaut, il aurait dû en être au moins le Gerry Adams. Il n'aura malheureusement été ni l'un ni l'autre. L'histoire retiendra certainement de lui



Christian Rioux

l'image du père de la nation, mais elle ne pourra pas passer sous silence celle d'un homme qui a cultivé l'équivoque jusqu'à la fin.

Il le fallait, direz-vous, pour survivre dans cette jungle. Lorsqu'il fonde le Fatah, en 1959 au Koweït, la nation palestinienne est au mieux en voie d'extinction. La création d'Israël a relégué les Palestiniens aux marges de l'histoire. Le mépris avec lequel les traitent la Jordanie, le Liban, l'Égypte et la Syrie achève de les transformer en citoyens de seconde zone. Pendant que les peuples du Tiers-Monde retrouvent leur dignité, les Palestiniens sont des parias sur leur propre terre.

Arafat a déjà reconnu avoir à cette époque sérieusement songé à abandonner la lutte. Lorsqu'il fonde le Fatah, en 1959, commence une épopée qui fera de lui le seul et unique symbole de son peuple. L'OLP est alors une vulgaire marionnette des potentats arabes. Il en fait une organisation indépendante grassement financée par l'argent du pétrole. À la suite de son apparition à l'ONU, les chefs arabes (qui voulaient sa peau) ne rêvent plus que de se faire photographier avec lui. Contrairement aux Irlandais, aux Kurdes et aux Basques, Arafat prend soin d'étendre

son action terroriste à l'échelle du monde. Le premier, il ne craint pas de s'attaquer à des symboles, comme les Jeux olympiques de Munich, en 1972. Il visite plus de capitales chaque année que le président des États-Unis. Mieux que quiconque, il a compris que les guerres d'aujourd'hui ne se gagnent plus sur les champs de bataille. Arafat devient un mythe équivalent à Che Guevara et à Gandhi.

Mais les mythes ne fondent pas de pays s'ils ne redescendent pas un jour sur terre. C'est ce qu'a fait Nelson Mandela en acceptant de serrer la main de ses ennemis, quitte à égratigner sa légende. C'est ce qu'a fait Gerry Adams en déposant les armes pour entrer au Parlement.

Le «Vieux», lui, n'a jamais vraiment tout à fait consenti à s'abaisser à cette extrémité. Surtout, il n'a jamais avoué à ses compagnons de lutte qu'ils ne reverraient jamais Haïfa et Nazareth. Il n'a jamais eu le courage de dire à ses compatriotes que toutes les bombes et tous les kamikazes du monde ne donneraient jamais vie au rêve d'un État palestinien «du Jourdain à la mer». Certes, Arafat a reconnu Israël en 1993. Mais c'est encore sur la question du retour des réfugiés en Israël qu'il a refusé les propositions d'Ehoud Barak en juillet 2000 à Camp David.

«Vous avez raté une occasion en 1948. Vous en avez

VOIR PAGE A 10: VISAGES



REUTERS

Gaza a souligné la mort du raïs dans un mélange de prières, de chants révolutionnaires, de coups de carabine, de pleurs, de bousculades, de flammes et de fumée.

Le cœur en berne

- Les successeurs d'Arafat sont aussitôt nommés
- Blair veut vendre le processus de paix à Bush

GUY TAILLEFER

Héros ou terroriste? Entre le deuil des Palestiniens, le cœur en berne, et la satisfaction à peine maquillée du gouvernement israélien d'Ariel Sharon, la dépouille de Yasser Arafat a été transportée hier de Paris au Caire, où des «funérailles militaires» avaient lieu ce matin, avant d'être inhumée «provisoirement» en après-midi dans le tombeau aménagé pré-

cipitamment dans l'enceinte de la Mouqata'a, son ancien quartier général de Ramallah, en Cisjordanie. À 16 kilomètres au nord de Jérusalem, capitale d'un État palestinien virtuel qu'il n'aura pas vu naître.

Dans les territoires occupés et les camps de réfugiés, les Palestiniens se sont réveillés avec l'annonce du décès de leur chef historique, à l'âge de 75 ans, jeudi matin à Paris. La nouvelle, attendue depuis des jours, a provoqué des scènes de peine collective alors

que le tout premier geste des autorités israéliennes a consisté à décréter le bouclage total de Gaza et de la Cisjordanie, de peur que la tristesse ne dégénère en violence. Ce qui s'est produit en soirée devant la porte de Damas, l'une des entrées de la Vieille Ville de Jérusalem, où quelque 500 Palestiniens se sont rassemblés pour allumer des chandelles en hommage à

VOIR PAGE A 10: ARAFAT

« Il était le père, le frère... »

Gaza se réveille dans un nuage de fumée noire

DOMINIQUE LE GUILLEDOUX
STÉPHANIE LE BARS

« On va prendre nos responsabilités, continuer la lutte. » Les Palestiniens de Gaza et de Cisjordanie se sont réveillés hier en apprenant la mort de leur président. Gaza se réveille dans un nuage de fumée noire. Ceux qui ont appris la nouvelle dès 4h30 sont sortis dans les rues et font brûler des pneus. Les flammes sont géantes, les voitures les frôlent sans se soucier du danger, un âne reste immobile entre deux feux.

Devant la présidence dont l'immeuble a été partiellement bombardé, les visages sont fermés. Les hommes

de la garde présidentielle ne veulent pas parler. Ils tirent des coups de feu. D'autres sont assis sur les trottoirs en treillis, silencieux. D'un haut-parleur, on entend les sourates du Coran comme à la radio de Gaza.

« On a le cœur brisé. Il était le père, le frère, il présentait tout pour moi, dit Anassan, membre de la garde. C'était le président de tout le monde. Il incarnait la cause politique. Tout le peuple l'adore, il s'était trop sacrifié pour lui. C'était le guide et le chef suprême, une sorte d'enseignant. »

Wafa, 33 ans, employée de la présidence, est « totalement perdue ». « Je sens qu'à partir de maintenant, l'instabilité va arriver. Yasser Arafat maîtrisait tout, »

VOIR PAGE A 10: PÈRE



REUTERS

■ Autres informations, pages A 2 et A 3 ■ L'éditorial de Serge Truffaut, page A 8 ■ Les commentaires d'analystes, pages A 9

IRAK

Plus de 500 rebelles tués à Fallouja

Les attaques de la guérilla s'intensifient dans d'autres régions

■ À lire en page A 5



INDEX

Annonces.....	B 8	Monde.....	A 5
Avis publics ..	B 6	Mots croisés ..	B 6
Cinéma.....	B 3	Nature.....	B 9
Décès.....	B 8	Resto.....	B 7
Éditorial.....	A 8	Sports.....	B 8
Idées.....	A 9	Télévision.....	B 2
Météo.....	B 5	Week-end.....	B 1

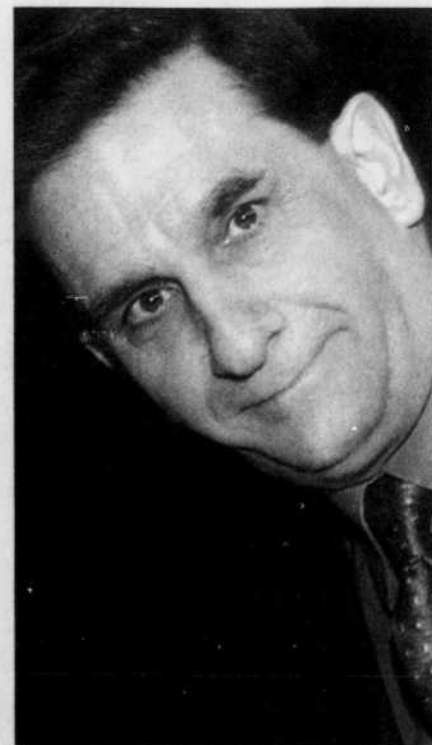
Nouvel objectif: le rendement optimal

Séguin met la hache dans la double mission de la Caisse de dépôt

ROBERT DUTRISAC

Québec — Finies les grandes transactions lancées par la Caisse de dépôt et placement du Québec afin de préserver, sur fond de pressions politiques, la propriété québécoise d'entreprises comme Vidéotron ou Domtar. À l'avenir, le bas de laine des Québécois visera avant tout à réaliser un rendement optimal et son rôle moteur dans le développement économique du Québec passera au second plan.

Le ministre des Finances, Yves Séguin, a déposé hier le projet de loi 78 modifiant la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec, projet de loi que son président actuel, Henri-Paul Rousseau, appelait de tous ses vœux. Le gouvernement Charest met la hache dans la double mission de la Caisse telle que définie dans sa loi constitutive de 1965. Depuis sa création, la Caisse doit à la



ARCHIVES LE DEVOIR

Yves Séguin

VOIR PAGE A 10: CAISSE

Montréal pourrait devenir « ingouvernable »

Un conseiller et des observateurs tirent la sonnette d'alarme à propos de la démocratie montréalaise

ANTOINE ROBITAILLE

« Si on ne fait rien, le conseil municipal de Montréal sera bientôt vidé de sa substance: c'est l'inquiétude qui taraude actuellement plusieurs acteurs et observateurs de la scène municipale. »

Comment cela pourrait-il se produire? D'abord en raison de la création, en janvier 2006, du «conseil d'agglomération» (CA), une nouvelle structure — qui rappelle étrangement les antiques communautés urbaines — à laquelle siègeront le maire de la «municipalité centrale» (autour de laquelle on a fait la fusion) et les maires des villes dites «reconstituées» (celles qui ont voté pour la défusion). Avec la création de ce CA, prévue par la loi 9 sur la défusion, «le conseil municipal va perdre le contrôle de 60 % des dépenses de la Ville tout en n'ayant pratiquement plus de droit de regard là-dessus»,

« Le conseil municipal va perdre le contrôle de 60 % des dépenses de la ville »

VOIR PAGE A 10: MONTRÉAL

• YASSER ARAFAT 1929-2004 •

La passation des pouvoirs s'effectue sans accroc

HISHAM ABDALLAH

Ramallah — Le mécanisme de succession au président Yasser Arafat, décédé hier à Paris, s'est vite mis en place sans accroc apparent, les instances palestiniennes veillant à combler le vide créé par la disparition du chef historique des Palestiniens.

Il s'agissait de remplacer Yasser Arafat dans les trois fonctions clés qu'il cumulait: chef de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), chef du mouvement Fatah et président de l'Autorité palestinienne.

Le comité exécutif (CEOLP) a désigné dès mercredi comme numéro un de l'OLP l'ancien premier ministre Mahmoud Abbas.

A ce titre, il sera chargé des négociations avec Israël, au point mort depuis janvier 2001, et des contacts avec les organisations palestiniennes de l'opposition, notamment les formations islamistes.

Jusqu'à-là numéro deux de l'OLP, Mahmoud Abbas, 69 ans, était l'éternel second dans l'ombre de Yasser Arafat. Considéré comme un modéré, hostile à la «militarisation de l'intifada», il a été l'un des principaux architectes des accords d'autonomie conclus en 1993 avec Israël.

Considéré par Israël et les États-Unis comme un interlocuteur privilégié, Mahmoud Abbas n'est pas populaire parmi les Palestiniens, selon les sondages.

Farouk Kaddoumi a été désigné à la tête du Fatah, la principale composante de l'OLP, par le comité central de cette instance.

Il était formellement numéro deux du Fatah mais avait perdu beaucoup de son influence au



Mahmoud Abbas, que l'on voit ici marcher aux côtés de Yasser Arafat, a été nommé chef de l'Organisation de libération de la Palestine.

cours des dernières années en raison de son opposition aux accords avec Israël de 1993.

De plus, résidant à Tunis, il s'est retrouvé éloigné du centre de pouvoir dans les territoires palestiniens.

Le Conseil législatif palestinien qui tient lieu de Parlement devait se réunir hier pour introniser Rawhi Fattouh comme président en exercice de l'Autorité palesti-

nienne pour 60 jours, aux termes de la loi palestinienne.

Cette loi prévoit une élection présidentielle dans ce laps de temps pour désigner un successeur à Yasser Arafat. Mais il n'est pas certain qu'un tel scrutin puisse avoir lieu.

«D'un point de vue pratique, il est possible d'organiser une élection qui était prévue pour le printemps pro-

chain», a assuré le politologue Ali al-Jarbaoui, président de la Commission électorale centrale (CEC).

Mais il va falloir selon lui «que l'armée israélienne lève son blocus des villes palestiniennes, qu'elle permette aux candidats de circuler librement pour faire campagne et que les résidents de Jérusalem soient autorisés à voter, comme cela avait été le cas au dernier scrutin de 1996», lorsque Yasser Arafat avait été élu par une très large majorité.

«Du vivant d'Arafat, Israël n'avait manifesté aucune intention de lever ces obstacles à une élection qui aurait certainement entraîné la réélection de Yasser Arafat», souligne le politologue israélien Danny Rubinstein.

Plus de un million de Palestiniens, soit 67 % des votants potentiels, s'étaient inscrits en octobre dans le registre des électeurs en vue du scrutin général prévu au printemps, selon la CEC.

Par ailleurs, le premier ministre Ahmed Qoreï et M. Fattouh devraient se partager le contrôle des services de sécurité, auparavant sous la coupe exclusive du président Arafat.

Ahmed Qoreï, 67 ans, est considéré comme une force tranquille dans les incessantes turbulences politiques palestiniennes.

Premier ministre depuis 2003, il est «l'homme des missions difficiles», auquel M. Arafat a confié à maintes reprises la direction de délicates négociations avec les Israéliens.

Sa première tâche — et le premier test — est d'organiser des funérailles nationales pour le leader disparu en évitant des débordements.

Agence France-Presse

Il faut maintenant se tourner vers l'avenir, dit Paul Martin

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Les quatre chefs de parti à Ottawa ont tenu à présenter leurs condoléances et leurs sympathies au peuple palestinien et à la famille de Yasser Arafat, décédé hier matin à Paris.

C'est par voie de communiqué que Paul Martin, Gilles Duceppe et Jack Layton ont souligné le caractère et la détermination de l'homme qui incarnait à lui seul la cause palestinienne. C'est le ministre des Affaires étrangères, Pierre Pettigrew, qui représentera le Canada aux obsèques prévues aujourd'hui au Caire, en Egypte.

Les chefs de parti ont également souligné le prix Nobel de la paix obtenu par Yasser Arafat en 1994. «Le président Arafat personnifiait la lutte du peuple palestinien pour la réalisation de son droit à l'autodétermination, a déclaré le premier ministre Paul Martin. L'influence exercée par le président sur les événements dans la région et dans le monde est indéniable. Bien qu'une paix générale entre Israéliens et Palestiniens n'ait jamais pu être établie de son vivant, les efforts de Yasser Arafat, joints à ceux de Yitzhak Rabin et de Shimon Peres, ont été reconnus en 1994 lorsque le prix Nobel de la paix leur a été décerné.»

Il faut maintenant se tourner vers l'avenir, a soutenu le premier ministre dans sa déclaration écrite. «Le Canada invite les Palestiniens, de même que tous les peuples du Moyen-Orient, à réfléchir aux

terribles conséquences des conflits et, en s'appuyant sur l'héritage de leurs dirigeants et sur les conseils de leur gouvernement, à renouveler leur engagement envers la paix», a affirmé Paul Martin.

L'opposition

Stephen Harper, en déplacement à Halifax, a de son côté réagi par la voix de son attaché de presse. «Le Parti conservateur espère que le décès de M. Arafat mènera à une nouvelle génération de leadership pour l'Autorité palestinienne, a affirmé Dimitri Soudas. Nous espérons que la violence sera mise de côté et qu'on travaillera afin d'obtenir la paix au Proche-Orient.»

Tout en rappelant que M. Arafat incarnait «les aspirations du peuple palestinien depuis plus de 30 ans», Gilles Duceppe a tenu à exprimer, au nom du Bloc québécois, sa «profonde sympathie auprès du peuple palestinien. Nous comptissons avec leur peine et réitérons notre espoir pour une réconciliation et une paix durable au Proche-Orient.»

Le chef du NPD, Jack Layton, a quant à lui souligné la contribution du leader palestinien. «Les peuples du monde entier vont se pencher et discuter de la place de M. Arafat dans le monde, a-t-il affirmé par voie de communiqué. Il est incontestable que sa vision d'un État palestinien sécuritaire et indépendant lui a valu le respect de personnes à l'intérieur et à l'extérieur des territoires occupés.»

Le Devoir

La lutte doit continuer

La communauté palestinienne de Montréal pleure la perte du père de la nation

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Le leader est parti, mais la lutte continue: c'est avec un sentiment général de tristesse et de résignation que la communauté palestinienne de Montréal a réagi hier à la mort du président Yasser Arafat.

«C'est un moment fort, très émouvant, exprime Rabie Masri, membre de la Coalition contre la déportation des réfugiés palestiniens du Canada. La mort d'Arafat rappelle 40 années de lutte. C'est l'histoire de tous les Palestiniens réfugiés comme moi qui remonte. C'est difficile de s'arrêter pour réfléchir sur le passé quand des bombes tombent toujours sur votre pays. Il n'y a pas de temps pour la réflexion, le recul. Mais l'événement d'aujourd'hui [hier] nous force à prendre ce temps, et alors on mesure l'ampleur.»

«La tristesse est grande, ajoute Edmond Omran, président de l'association Aide médicale pour la

Palestine et réfugié au Québec depuis 1968. Surtout qu'Arafat ne verra jamais sa cause aboutir, malgré tous les efforts. Mais en même temps, c'est une leçon pour nous tous: ça nous indique de continuer, de ne pas abandonner.»

Selon lui, le changement de garde obligé à la tête de l'Autorité palestinienne n'insufflera pas d'air frais dans les relations avec Israël. «Je n'ai aucune confiance dans ce que font Bush et Sharon, explique M. Omran. Ils vont poursuivre leurs politiques, peu importe qui est de l'autre côté. L'effet positif que pourra avoir la mort d'Arafat, c'est surtout au niveau de la mobilisation interpalestinienne.»

L'opinion était partagée par la majorité des expatriés interrogés hier. «La mort d'Arafat ne change rien au conflit, affirme Chadie Marouf. Je crains même que le gouvernement israélien instrumentalise cette disparition, que cela lui serve de prétexte pour durcir davantage l'occupa-

tion. Arafat n'était pas le problème. Le problème, c'est l'occupation.» Sa compatriote Rawa Hamdan, étudiante à Concordia, est d'accord. «Sans le retrait des Israéliens des territoires occupés, la situation va toujours perdurer.» Ce qui fait dire à Nicolas Sayegh, né à Jérusalem et militant de la Fondation canado-palestinienne du Québec (FCPQ), que «le successeur d'Arafat, quel qu'il soit, devra poursuivre la lutte entreprise.»

La vie continue

Si la communauté palestinienne vivait hier un jour triste, personne ne semblait abattu pour autant. «C'est assurément une ère qui se termine; Arafat est le seul leader que les Palestiniens ont connu depuis 1948, dit Faraj Nakhle, réfugié au Québec depuis 36 ans et membre de la FCPQ. La rupture va donc être importante. C'était un survivant de tout, un rassembleur. Mais le peuple vivait avant et vivra après lui, il ne faut pas s'inquiéter.»

Ali Yassir, président de la FCPQ, abonde dans ce sens. «La vie continue malgré la stature immense du personnage. La transition va se faire, et on verra ensuite.»

De son côté, Pierre Beaudet, directeur général d'Alternatives, qui a rencontré le président le 7 octobre à Ramallah, se rappelait hier un être fatigué. «Il m'était apparu diminué, un peu incohérent. Et plutôt désespéré. Il voyait bien que le processus de paix était complètement bloqué, que la lumière était loin. Il était en vie physiquement, mais politiquement, je pense qu'il savait qu'il était déjà mort.»

Pour marquer le décès d'Arafat, la Fondation canado-palestinienne du Québec, qui a pignon sur rue au 5135, Notre-Dame Ouest, sera ouverte au public les trois prochains jours. Un livre d'or sera à la disposition de ceux qui voudraient y exprimer leurs sympathies.

Le Devoir

L'histoire jugera son œuvre, dit Charest

MARTIN OUELLET

Québec — Le premier ministre Jean Charest a offert hier ses condoléances au peuple palestinien à l'occasion du décès du président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, qui s'est éteint dans la nuit de mercredi à hier à Paris.

«M. Arafat est un homme qui aura beaucoup marqué l'histoire du Moyen-Orient. Il incarnait littéralement la cause palestinienne. J'ai donc écrit une lettre exprimant mes condoléances au nom du peuple québécois auprès de la famille de M. Arafat et de la population palestinienne», a dit M. Charest, en point de presse, au terme d'une cérémonie soulignant le jour du Souvenir à Québec.

Le vieux leader palestinien était un homme «d'une très grande détermination», qui a «toujours persévéré dans des conditions extrêmement difficiles», a dit le premier ministre.

M. Charest a refusé de prendre position sur le passé trouble de Yas-

ser Arafat, estimant que «l'histoire jugera son œuvre», mais il n'en considère pas moins que l'homme de 75 ans aura été «l'incarnation de la poursuite du peuple palestinien, en vue d'avoir son propre pays et de faire reconnaître sa souveraineté.»

Cette marche vers la souveraineté, a-t-il prudemment nuancé, doit néanmoins se faire en tenant compte des impératifs de sécurité de l'État d'Israël.

Le premier ministre a dit souhaiter que la succession du défunt se fera «en douceur» et que le nouveau leader de l'Autorité palestinienne pourra enfin «trouver des réponses» et ainsi favoriser une issue au conflit sanglant opposant depuis des décennies les Palestiniens aux Israéliens.

«Ce qui préoccupe le monde, c'est le processus de paix, fort complexe, au Moyen-Orient. On sait qu'il faudra encore beaucoup de détermination pour qu'on puisse en arriver à un processus de paix qui fonctionne», a-t-il dit.

Presse canadienne

LES GRANDS RENDEZ-VOUS CULTURELS DE LA PREMIÈRE CHAÎNE

NANCY HUSTON RÉPOND À RAYMOND CLOUTIER.

En direct de Paris, l'auteure canadienne présente son nouvel essai, *Professeurs de désespoir*. L'entrevue sera suivie de la rediffusion du *Pays des genoux*, fiction lauréate du prix Paul-Gilson 2004.

Ce soir **20 h**

Réalisation: Line Meloche
Réal.-coord.: Alain Kémeid

95.1 FM
Première Chaîne
Radio-Canada

www.radio-canada.ca/radio

• YASSER ARAFAT 1929-2004 •



Octobre 1994, Yasser Arafat obtient le prix Nobel de la paix avec Shimon Peres et Yitzhak Rabin.

Chronologie du combat d'une vie

Ramallah — La vie de Yasser Arafat, président de l'Autorité palestinienne, décédé dans la nuit de mercredi à hier près de Paris où il était hospitalisé depuis le 29 octobre, est étroitement liée à l'histoire du mouvement national palestinien.

- 4 août 1929: naissance au Caire de Mohammad Abdel Raouf Arafat al-Qoudwa al-Husseini.
- 1950-56: étudiant au Caire.
- 1959: crée au Koweït le Fatah, mouvement nationaliste palestinien.
- 1^{er} janvier 1965: le Fatah déclenche la lutte armée contre Israël en lançant sa première opération militaire.
- Juin 1967: dans la foulée de la défaite arabe face à Israël lors de la guerre des Six Jours, Arafat réapparaît après deux ans passés dans la clandestinité sous le nom de guerre d'Abou Ammar.
- 4 février 1969: élu président du comité exécutif de l'OLP (CEOLP), instance dirigeante de l'Organisation de libération de la Palestine, créée cinq ans plus tôt.
- Septembre 1970: chassé de Jordanie par les troupes du roi Hussein, il établit le QG de l'OLP à Beyrouth.
- 26 octobre 1974: au sommet arabe de Rabat, Arafat obtient la reconnaissance de l'OLP comme le «*seul et légitime représentant du peuple palestinien*».
- 13 novembre: discours aux Nations unies à New York («*Je suis venu porteur d'un rameau d'olivier et d'un fusil de révolutionnaire, ne laissez pas tomber le rameau de ma main*»).
- Avril 1975: début de la guerre civile au Liban. Arafat engage ses troupes aux côtés des opposants à la droite chrétienne.
- 30 août 1982: Arafat et ses troupes évacuent Beyrouth assiégé par Israël. Il établit à Tunis le siège central de l'OLP.
- 24 juin 1983: expulsé de la Syrie.
- 20 décembre: quitte Tripoli (nord du Liban), où il était assiégé par des unités dissidentes du Fatah alliées aux forces syriennes.
- Décembre 1987: début de la première intifada.
- 15 novembre 1988: proclamation symbolique à Alger par le Conseil national palestinien (CNP, Parlement en exil) d'un Etat palestinien indépendant avec Arafat comme président.
- 2 mai 1989: Arafat déclare «*caduque*» la charte de l'OLP. Celle-ci affirmait que «*la lutte armée est la seule voie pour la libération de la Palestine*».
- Janvier 1991: le soutien de l'OLP à l'Irak pendant la guerre du Golfe vaut à Arafat de se retrouver isolé et privé de l'aide financière des monarchies arabes.
- Janvier 1992: mariage avec sa collaboratrice Souha Tawil, 28 ans, issue d'une famille de confession chrétienne. Une fille, Zahwa, est née de leur union en 1995.
- Avril: il sort indemne d'un accident d'avion dans le désert libyen.
- 13 septembre 1993: poignée de main historique à la Maison-Blanche avec le premier ministre israélien Yitzhak Rabin lors de la signature de la Déclaration de principes sur l'autonomie palestinienne, négociée en secret à Oslo.
- Mai 1994: signature au Caire de l'accord sur les modalités de l'autonomie à Jéricho (Cisjordanie) et dans la bande de Gaza.
- 1^{er} juillet: retour en terre palestinienne après 27 ans d'exil. Forme à Gaza un gouvernement autonome, l'Autorité palestinienne.
- Octobre: lauréat du prix Nobel de la paix avec Yitzhak Rabin (assassiné en novembre 1995) et Shimon Peres.
- Septembre 1995: conclusion d'un accord sur l'extension de l'autonomie à toute la Cisjordanie.
- 20 janvier 1996: élu président de l'Autorité palestinienne lors des premières élections générales jamais tenues dans les territoires palestiniens.
- 5 septembre 1999: Arafat signe à Charm el-Cheikh (Égypte) avec le premier ministre israélien Ehoud Barak un accord censé ouvrir la voie à des négociations sur un règlement de paix final.
- 25 juillet 2000: échec du sommet de Camp David aux États-Unis entre Arafat et Barak.
- Fin septembre: début de la deuxième intifada.
- 3 décembre 2001: après une série d'attentats suicide de palestiniens, Israël confine Arafat à Ramallah.
- 29 mars 2002: au surlendemain d'un nouvel attentat suicide palestinien qui fait près de 30 morts à Haïfa le soir de la Pâque juive, l'armée israélienne lance sa plus grande offensive en Cisjordanie depuis la guerre de 1967 et détruit la plus grande partie du QG d'Arafat à Ramallah, où le chef palestinien est désormais assiégé.
- Nuit du 1^{er} au 2 mai: l'armée israélienne lève le siège d'Arafat.
- 24 juin: le président américain George W. Bush fait d'un changement de la direction palestinienne, donc du départ d'Arafat, la condition de la création d'un Etat palestinien indépendant.
- 14 février 2003: soumis à d'énormes pressions internationales, notamment des États-Unis et de l'UE, Arafat accepte de créer un poste de premier ministre.
- 6 mars: Arafat propose au CEOLP de nommer Mahmoud Abbas premier ministre.
- 30 avril: entrée en fonctions de Mahmoud Abbas.
- 6 septembre: après une épreuve de force de plus de quatre mois, Yasser Arafat obtient la démission de Mahmoud Abbas.
- 7 septembre: Arafat propose le poste de premier ministre au président du Parlement, Ahmed Qoreï, qui accepte le 10 septembre de former un nouveau gouvernement.
- 11 septembre: les autorités israéliennes prennent la décision de principe de «*débarrasser*» d'Arafat. Le leader palestinien réplique que «*personne ne [le] chassera*» des territoires occupés.
- 2 avril 2004: Sharon affirme qu'Arafat n'a «*aucune assurance*» sur la vie, n'excluant pas son élimination, dans plusieurs entrevues à la presse israélienne. Il affirme également que si Arafat quitte Ramallah, il ne sera pas autorisé à revenir dans les territoires palestiniens.
- 17 juillet: Arafat évite une crise ministérielle en obtenant de son premier ministre qu'il reste en poste, dix jours après sa démission en signe de protestation contre le chaos sécuritaire.
- 29 octobre: à la suite d'une brusque dégradation de son état de santé, Yasser Arafat quitte Ramallah pour Paris, où il est hospitalisé à l'hôpital Percy, à Clamart.
- 11 novembre: Yasser Arafat meurt à 2h30 GMT à Clamart après plusieurs jours d'un coma irréversible.



Des Palestiniennes pleurent la mort du père de leur peuple, Yasser Arafat, décédé dans la nuit de mercredi à hier dans un hôpital militaire français.

Le monde appelle à un nouveau départ

Paris — Les messages se sont multipliés hier dans le monde après la mort du président palestinien Yasser Arafat, insistant sur la nécessité de progresser vers une solution pacifique du conflit israélo-palestinien.

Le décès de celui qui a incarné pendant 40 ans la cause palestinienne a provoqué la tristesse dans le monde arabo-musulman, où de nombreux appels à l'unité des Palestiniens ont été lancés.

Un deuil de trois jours a été décrété au Liban, où vivent encore quelque 400 000 réfugiés palestiniens qui ont été nombreux à manifester chagrin et colère.

En Jordanie, le palais royal a annoncé un deuil de 40 jours, faisant part de la «*douleur et de la profonde tristesse du roi Abdallah II et du peuple jordanien*».

Le ministre syrien de l'Information, Mahdi Dakhlallah, a qualifié Arafat de «*résistant éminent*» tandis que les Fronts démocratique et populaire de libération de la Palestine (FDLP et FPLP), deux des trois grandes composantes de l'OLP, ont salué le «*grand dirigeant*» des Palestiniens et appelé à l'unité nationale.

En Libye et en Algérie, les autorités ont déclaré trois jours de deuil et l'annulation de toutes les festivités marquant la fin du ramadan. Le guide suprême des Frères musulmans, Mohammed Mehdi Akef, a exhorté les Palestiniens à «*résister à l'occupant sioniste*» tandis que le roi Mohammed VI du Maroc a adressé au premier ministre palestinien Ahmed Qoreï un message qualifiant Arafat de «*grand combattant [...], guide de [la] libération [du peuple palestinien] et symbole de son combat acharné*».

Le gouvernement iranien a salué le «*rôle éminent*» d'Arafat et appelé à la poursuite de l'intifada et de la résistance alors que le président afghan Hamid Karzai a loué «*le courage*» d'Arafat.

Le président américain George W. Bush a appelé «*les gens, dans la région et dans le monde, à faire, ensemble, des progrès vers [...] le but ultime de la paix*».

Le secrétaire d'Etat Colin Powell a ajouté que les États-Unis demeurent «*préoccupés par la réalisation d'un Etat indépendant, démocratique et viable, en paix avec ses voisins*».

En Israël, le premier ministre Ariel Sharon, ennemi personnel d'Arafat, a dit estimer que sa disparition «*peut marquer un tournant historique*». Le président Moshé Katzav a parlé d'un «*nouveau chapitre*» et assuré que si la nouvelle direction palestinienne met fin «*au terrorisme et à la violence [...], elle trouvera en nous un partenaire fiable aspirant à la paix*».

Pour le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, «*Israéliens et Palestiniens [...] doivent faire des efforts encore plus grands pour permettre la réalisation pacifique du droit des Palestiniens à l'autodétermination*».

Le haut représentant de l'Union européenne (UE) pour la politique étrangère, Javier Solana, a exprimé «*sa grande tristesse*» et estimé qu'il faudra «*intensifier*

«Je suis venu porteur d'un rameau d'olivier et d'un fusil de révolutionnaire, ne laissez pas tomber le rameau de ma main»

— Yasser Arafat,
le 13 novembre 1974,
devant l'ONU

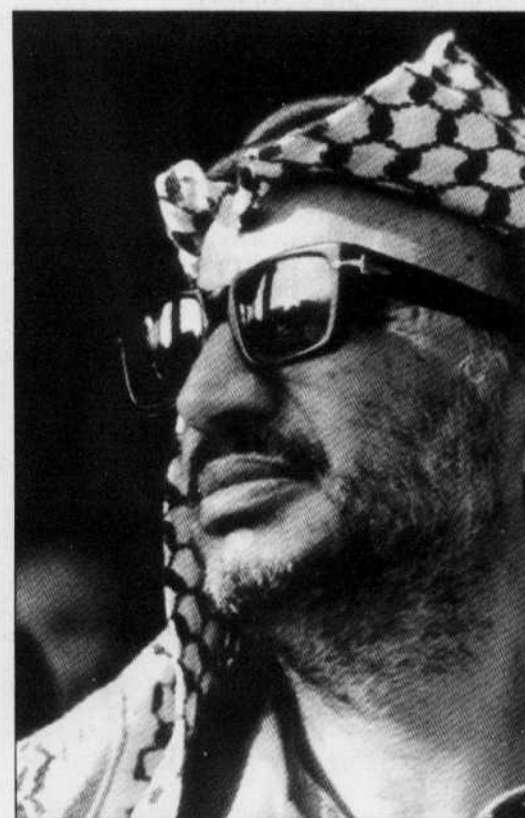
les efforts pour bâtir un Etat palestinien viable et pacifique». La présidence de l'UE, par la voix du ministre néerlandais des Affaires étrangères, Ben Bot, «*a pressé les Palestiniens à se regrouper derrière leur direction*».

M. Bot les a «*assurés du soutien continu de l'Union européenne sur le chemin vers une résolution pacifique, juste et durable du conflit*» avec l'Etat hébreu.

Le pape Jean-Paul II a déclaré prier pour que «*l'étoile de l'harmonie brille bientôt sur la Terre sainte et que les deux peuples qui y habitent puissent vivre réconciliés entre eux, avec deux Etats indépendants et souverains*».

Le président Jacques Chirac, qui avait accueilli le 29 octobre Yasser Arafat, affaibli et malade, a déclaré après s'être incliné devant sa dépouille mortelle que la France «*continuera à agir inlassablement pour la paix et la sécurité au Proche-Orient [...] dans le respect des droits des peuples palestinien et israélien*».

Pour le premier ministre britannique Tony Blair, «*la paix doit être la plus haute priorité de la communauté internationale*». «*L'objectif d'un Etat palestinien viable aux*



côtés d'un [Etat] d'Israël en sécurité est celui sur lequel nous devons continuer de travailler», a-t-il dit.

Le ministre allemand des Affaires étrangères, Joschka Fischer, a souligné l'«*importance cruciale*» d'une «*direction légitime par de prochaines élections et attachée à une solution de paix équilibrée*».

Le président du Conseil italien, Silvio Berlusconi, a espéré que «*tous les Palestiniens réussiront à s'engager en faveur de l'objectif de deux Etats, le leur et l'israélien, coexistant l'un à côté de l'autre dans la sécurité, la liberté et le développement social*».

Les dirigeants des pays scandinaves, souvent médiateurs au Proche-Orient, ont espéré que de nouveaux efforts de paix avec Israël apparaissent.

Le président russe Vladimir Poutine a salué la mort d'un «*dirigeant politique d'envergure mondiale*» et exprimé l'espoir «*que la nouvelle direction palestinienne relancera les démarches pour des accords de paix avec Israël*».

Agence France-Presse



La dépouille de Yasser Arafat est arrivée au Caire hier soir, où les funérailles auront lieu aujourd'hui.

ALADIN ABDEL NABY REUTERS

• LES ACTUALITÉS •

Les PPP échapperont à la loi sur le lobbyisme

TOMMY CHOUINARD

Québec — Les partenariats public-privé (PPP) échapperont à plusieurs obligations de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, s'inquiète le commissaire au lobbyisme du Québec, André C. Côté.

Une entreprise privée ne peut être reconnue comme un titulaire de charges publiques au sens de la loi, même si, en vertu d'un PPP, elle se ferait confier la prestation de services publics. Ce faisant, elle ne serait pas soumise aux exigences de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, comme l'était pourtant l'organisme public qui faisait la prestation du même service avant la conclusion du PPP. Selon André Côté, le recours aux PPP risque d'entraîner « la perte de garanties importantes de transparence » dans les processus décisionnels.

« On peut prévoir que les PPP ramèneront progressivement dans l'ombre des activités de lobbyisme que le législateur a pourtant voulu rendre transparentes. Cela ne peut qu'entraîner dans le public une perception négative », a affirmé André C. Côté hier, lors de la dernière journée de consultation publique sur le projet de loi 61 créant l'Agence des partenariats public-privé.

Les activités de lobbyisme dans la mise en œuvre d'un PPP échapperont à l'examen du commissaire. À titre d'exemple, a dit M. Côté, les communications faites auprès d'un partenaire privé et visant à influencer une de ses décisions, comme l'attribution d'un contrat, ne seront pas considérées comme des activités de lobbyisme alors que leurs auteurs (cabinets d'avocats ou autres entreprises) ne seront pas reconnus comme des lobbyistes. Cette situation est d'autant plus inquiétante aux yeux du commissaire que les partenaires privés pourront se faire confier des pouvoirs en matière d'autorisations administratives, d'attribution de contrats et peut-être même d'octroi de subventions ou d'avantages pécuniaires.

Le commissaire au lobbyisme recommande d'assimiler les représentants d'une entreprise partenaire à un titulaire d'une charge publique afin que la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme s'applique. Cette modification s'inspirerait de la Loi sur le protecteur du citoyen, qui prévoit qu'« un organisme ou une personne qui exerce par délégation les fonctions d'un organisme public est, dans l'exercice de ses fonctions, assimilé à ce dernier ». Les inquiétudes du commissaire au lobbyisme au chapitre de l'éthique et de la transparence s'ajoutent à celles formulées par la Commission d'accès à l'information et le protecteur du citoyen.

À la fin de la consultation hier, la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget, a dit vouloir « travailler à dissiper » ces inquiétudes. Elle se limite cependant à dire que quelques articles du projet de loi seront « précisés », notamment en ce qui concerne « le cadre de travail et la collaboration entre l'agence et les ministères et organismes publics ». Selon le libellé actuel, tous les organismes publics devront faire appel à l'agence. En dépit de sérieuses réserves exprimées en commission parlementaire, la ministre a noté que l'agence veillera à l'intégrité et à la transparence du processus des PPP. Par ailleurs, il n'est pas question de revoir les pouvoirs de cette agence qui alimentent les craintes de plusieurs groupes. « Ses pouvoirs devront être mieux compris. L'Agence des PPP n'est pas un donneur d'ordres. Elle est une ressource-conseil », a-t-elle réitéré.

Le député péquiste Sylvain Simard exige le retrait du projet de loi ou des « modifications considérables ». Il reproche au gouvernement d'ouvrir le recours aux PPP à la prestation de l'ensemble des services publics. « Ce projet de loi est du "free for all" », a-t-il lancé.

Le Devoir

Urgences-Santé devra rendre des comptes

JOCELYNE RICHER

Québec — Le ministre de la Santé du Québec, Philippe Couillard, n'entend pas à rire avec Urgences-Santé, qui devra rendre des comptes et s'expliquer sur la formation donnée, à l'insu du gouvernement et peut-être illégalement, à des ambulanciers paramédicaux.

Hier, il a donné à quatre experts le mandat de mener une enquête sur la Corporation Urgences-Santé, de Montréal, en vue de faire toute la lumière sur la formation donnée à 18 ambulanciers paramédicaux, une formation qui n'est pas reconnue au Québec et qui n'est pas près de l'être.

Loin de s'excuser de voir le Québec faire bande à part dans ce dossier — c'est la seule province canadienne à ne pas offrir ce service de premiers soins avancés —, le ministre Couillard émet de sérieux doutes sur le bien-fondé de cette pratique, selon lui fort controversée.

Le sous-ministre de la Santé, Juan Roberto Iglesias, a expédié une lettre hier, dont la Presse canadienne a obtenu copie, au président-directeur général de la Corporation d'Urgences-Santé, André Giroux, afin de l'informer de « l'inspection » à venir au sein de son organisation et de lui demander son « entière collaboration ».

Le ministre veut vérifier dans quelle mesure Urgences-Santé a enfreint la loi sur les services préhospitaliers d'urgence.

Faute de pouvoir pratiquer au Québec, au moins trois des 18 super-ambulanciers formés au Québec tentent leur chance en Ontario.

Parallèlement, le ministre Couillard a demandé un avis à l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé (AETMIS), qui est chargée d'évaluer, d'ici février 2005, l'efficacité des services préhospitaliers d'urgence en Amérique du Nord et de formuler des recommandations pour le Québec.

« À ce stade de développement, il nous apparaît opportun de soulever certaines questions envers les pratiques qui sont appliquées par les systèmes préhospitaliers voisins », écrit le ministre dans sa demande formulée hier au directeur de l'agence, le Dr Luc Deschênes.

Presse canadienne

Le père de la réforme au secondaire démissionne à un moment crucial

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

Le pouls de la réforme continuera-t-il de battre au bon rythme? Le ministère de l'Éducation perd le cœur de la réforme avec la démission, dévoilée hier, du sous-ministre adjoint à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire, Robert Bisailon.

Comme l'a confirmé au Devoir le cabinet du ministre Pierre Reid, le sous-ministre a annoncé hier à son personnel qu'il quittera officiellement ses fonctions le 31 décembre prochain, après sept ans en poste au MEQ.

En laissant cette fonction stratégique, le sous-ministre Bisailon passe un flambeau important, celui de la réforme, et ce, à un moment non moins important puisque l'entrée en vigueur des changements au secondaire est prévue en septembre prochain. Depuis la tenue des états généraux sur l'éducation, on dit de la réforme qu'elle frappera ses écueils les plus imposants justement là, au secondaire.

Les états généraux sur l'éducation avaient donné lieu en 1996 à des annonces qui ont littéralement changé le visage du réseau de l'éducation; ils ont été coprésidés par Robert Bisailon. Aux côtés de Lucie Demers, c'est à lui que l'ancien ministre de l'Éducation, Jean Garon, avait confié ce chantier, qui a redéfini la carte des écoles selon un profil linguistique plutôt que confessionnel et, plus récemment, donné naissance à cette célèbre réfor-

me qui chemine maintenant vers le secondaire.

« Ses bottines seront difficiles à chauffer », disait-on hier de M. Bisailon, que Le Devoir n'a pas réussi à joindre. Qui, en effet, prendra la relève? Préférera-t-on le bagage administratif ou misera-t-on plutôt sur les connaissances pédagogiques, deux atouts que Robert Bisailon avait dans son jeu? Ces questions sont sur toutes les lèvres alors que cette démission-surprise causera peut-être quelques problèmes de taille au ministre Reid, qui aura peine à trouver quelqu'un — et vite — pour reprendre les rênes de la réforme à un moment crucial de sa mise en œuvre.

Robert Bisailon a fureté à travers plusieurs couches importantes du réseau de l'éducation: avant d'être nommé sous-ministre adjoint par l'ex-ministre de l'Éducation, Pauline Marois, un poste qu'il occupait depuis 1997, il a été président du Conseil supérieur de l'éducation dès 1989. Enseignant de carrière — il a goûté aux joies de la classe secondaire mais aussi du primaire —, il a aussi été très actif sur le plan syndical puisqu'il a été président de l'ancienne Fédération des syndicats de l'enseignement de 1982 à 1985 (alors appelée la Commission des enseignants des commissions scolaires), affiliée à l'ancienne CEQ.

« Je viens d'un milieu où on ne s'enferme pas dans les théories, où, quand quelqu'un veut quelque chose, on s'arrange pour l'avoir, on sait qu'il faut toujours se battre », affirmait-il au quotidien La Presse en 1989 alors qu'il venait de prendre la tête du Conseil supérieur de l'éducation.

Son franc-parler est sa marque de commerce. « Il ne s'est jamais embarrassé avec les virgules, et ça lui a peut-être nuï à certains moments », disait-on hier en coulisses. En mai dernier, lors d'un entretien avec Le Devoir, M. Bisailon affirmait sans ambages que le régime pédagogique n'avait jamais été appliqué, en matière de règles de sanction des études, parce que, « politiquement, on a toujours eu peur des effets que ça aurait » [...], « les ministres [de l'Éducation] ayant chacun leur tour reporté l'application de ces règles-là ». Le courage de ses propos avait alors créé un certain remous...

Pourquoi part-il alors que son bébé, la réforme, ne trotte pas encore sans aide? « Pour des raisons personnelles », affirme l'attachée de presse du ministre Reid, Caroline Richard. Officieusement, certains chuchotent que Robert Bisailon n'a pas eu, avec ce nouveau gouvernement, un accès très facile aux prises de décision et qu'il en avait tout simplement marre.

M. Bisailon annonce sa décision au moment où le régime pédagogique qui encadre les modifications prévues au secondaire a terminé de cheminer dans les officines ministérielles. Sa mise au jeu dans la Gazette officielle, qui scelle définitivement son sort, est prévue dans les prochains jours. Certains croient que ce n'est pas un hasard...

Le Devoir

Jamais je ne t'oublierai



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

DE LA CAPITALE canadienne à Khartoum, au Soudan, les Canadiens ont honoré hier leurs soldats tombés en service, que ce soit au combat ou lors des nombreuses missions de maintien de la paix à travers le monde. À Ottawa, le premier ministre Paul Martin a déclaré dans son discours, à l'occasion du jour du Souvenir, que les Canadiens ne devaient jamais oublier leurs concitoyens morts pour leur pays.

La vitamine E peut tuer

Une étude vient jeter une douche froide sur les adeptes de ce supplément

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Les convertis à la vitamine E feraient peut-être bien de ménager leurs ardeurs. C'est du moins ce que suggère une équipe de l'école de médecine de l'université Johns Hopkins, au Maryland, qui juge la petite gélule moins inoffensive qu'on le croit. Loin d'améliorer la santé et de prolonger la vie, comme elle le promet, la vitamine E pourrait au contraire accroître le risque de mourir prématurément chez qui en abuse... même modérément!

Publiée mercredi dans *The Annals of Internal Medicine*, l'étude a eu l'effet d'une douche froide chez les adeptes de ce supplément qui n'hésitent plus à forcer la dose en prenant jusqu'à 1000 UI par jour. Leur zèle pourrait toutefois être dangereux, juge l'auteur de cette étude, Edgar R. Miller. « Notre étude montre que l'usage de fortes doses de suppléments de vitamine E ne prolonge certainement pas la vie mais est au contraire associé à un plus grand risque de mortalité ».

Et on ne parle pas de doses excessives. L'étude de l'école américaine montre qu'il suffit d'une dose de 400 UI ou plus par jour pour que ce risque apparaisse. Pas moins de 19 essais cliniques, tous consacrés à la prise quotidienne de vitamine E, ont contribué à la formulation de cette conclusion. Neuf de ces essais s'en sont tenus à étudier l'effet de la petite gélule tandis que les dix autres ont préféré l'examiner en combinaison avec d'autres vitamines.

Réalisés entre 1993 et 2004, ces 19 essais cliniques ont rassemblé plus de 136 000 patients d'Amérique du Nord, d'Europe et de Chine. Neuf des 11 études

proposant des doses égales ou supérieures à 400 UI par jour ont montré un risque accru de mortalité, risque que l'équipe du Dr Miller évalue à 39 morts pour 10 000 individus.

Les huit autres essais, qui se contentaient de plus faibles doses, n'ont pas permis d'établir une telle association. Ce qui ne signifie pas qu'une faible dose soit sans danger ou, au contraire, à conseiller. « Des recherches additionnelles seront nécessaires pour déterminer les effets, s'il y en a, de petites doses de suppléments de vitamine E », reconnaît le professeur.

La vitamine E est l'une des 13 vitamines essentielles au métabolisme d'une personne. On la retrouve notamment dans le germe de blé, le maïs, les noix, les olives, les épinards, les asperges et les huiles végétales. Une diète équilibrée fournit en moyenne dix UI par jour.

Les multivitamines en contiennent en moyenne de 30 à 60 UI, mais certaines offrent des quantités plus fortes, une pratique qui inquiète le Dr Miller. « Les résultats de notre étude n'appuient pas l'usage de fortes doses de suppléments de vitamine E. Les personnes qui prennent des multivitamines devraient s'assurer qu'elles ne contiennent qu'une faible dose de vitamine E ».

Selon le Council for Responsible Nutrition des États-Unis, la vitamine E est l'un des suppléments les plus vendus en Amérique du Nord. En 2003, les ventes de vitamine E aux États-Unis se sont élevées à 710 millions \$US, occupant 11% du marché, derrière les multivitamines et les vitamines B et C.

Le Devoir

Charest se porte à la défense de Julie Boulet

MARTIN OUELLET

Québec — Le premier ministre Jean Charest a mis fin hier à son mutisme et s'est porté pour la première fois publiquement à la défense de sa ministre déléguée aux Transports, Julie Boulet.

« Il faut présérer de la bonne foi des gens qui sont en politique ou ailleurs », a dit M. Charest hier lors d'un point de presse à Québec, en marge d'une cérémonie commémorant l'Armistice. « Je ne pense pas qu'on ait besoin de s'acharner sur Mme Boulet ».

Depuis deux semaines, M. Charest essuie le feu nourri de l'opposition péquiste, qui réclame la démission de la députée de Lavolette, qui fait l'objet d'une enquête de l'Ordre professionnel des pharmaciens du Québec.

Mme Boulet, pharmacienne de profession, a reconnu avoir offert gratuitement en 2003 des locaux à deux médecins pratiquant dans des locaux adjacents à sa pharmacie de Saint-Tite, en Mauricie.

Ce faisant, la ministre Boulet aurait clairement contrevenu au code de déontologie de son ordre professionnel, qui interdit aux pharmaciens d'accorder des cadeaux, bonis ou avantages aux médecins, fait valoir l'opposition officielle.

Faisant l'objet d'une enquête, la ministre n'aurait donc plus « l'objectivité nécessaire » ni la « sérénité requise » pour siéger au conseil des ministres, clame le Parti québécois.

Mais en dépit des hauts cris de l'opposition, il n'est pas question d'écarter la députée du cabinet, a tranché le premier ministre.

« Ils auront beau s'acharner, le reste que l'affaire est réfrère à l'Ordre des pharmaciens, a-t-il commenté. L'Assemblée nationale n'est pas un tribunal ».

La ministre Boulet « a fait le bon geste » en demandant à l'Ordre des pharmaciens d'examiner l'affaire, a poursuivi M. Charest. L'ordre pourra nous éclairer sur ce cas-là.

C'était la première fois que le premier ministre se portait à la défense de Mme Boulet depuis que l'affaire a été exposée au grand jour, il y a une dizaine de jours.

Malgré le barrage continu de questions de l'opposition, M. Charest ne s'est jamais levé en Chambre à ce propos, laissant au ministre responsable des lois professionnelles, Jacques Dupuis, la tâche de défendre Mme Boulet.

Le premier ministre a d'ailleurs tenu hier à justifier son silence en affirmant qu'il n'avait jamais « senti le besoin » de défendre la députée de Lavolette devant l'Assemblée nationale à partir du moment où elle a fait « le bon geste ».

« Elle a fait ce qu'elle devait faire en référant le dossier à l'Ordre des pharmaciens, alors laissons l'ordre faire son travail », a-t-il conclu.

Presse canadienne

EN BREF

OGM: Québec maintient le cap

La Commission parlementaire de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (CAPA), qui en juin dernier a remis au gouvernement son rapport sur la sécurité alimentaire, n'a visiblement pas été entendue. Québec maintient en effet sa décision de ne pas aller de l'avant seul avec l'étiquetage obligatoire des organismes génétiquement modifiés (OGM), même si la CAPA le lui avait fortement suggéré en juin dernier, a annoncé hier à Québec le ministre de l'Agriculture, François Gauthier. Cinq mois après le dépôt du rapport de la CAPA, Mme Gauthier persiste et signe.

« L'identification des OGM demeure une priorité du gouvernement. Toutefois, cette obligation doit être mise en avant de concert avec l'ensemble de l'industrie canadienne », a-t-elle expliqué lors du dévoilement en conférence de presse du programme de son ministère pour répondre aux 26 recommandations contenues dans ce rapport. « Nous sommes très déçus », a commenté Charles Tanguay, porte-parole de l'Union des consommateurs. On a l'impression que le ministre n'a pas vraiment lu le même rapport que nous. » En juin dernier pourtant, la CAPA, à l'unanimité, recommandait au gouvernement d'opter pour la « solution avant-gardiste » d'imposer l'étiquetage obligatoire des OGM, rappelant que, dans différents secteurs, Québec a souvent pris par le passé le leadership en adoptant des lois se distinguant du reste du Canada. La commission proposait également qu'en matière d'OGM, le gouvernement fasse pression sur le fédéral pour la généralisation d'un règlement basé sur celui de l'Union européenne, qui contraint l'industrie à indiquer la présence des fruits de la biotechnologie dans les produits dépassant un seuil de 0,9%. — Le Devoir

LE MONDE



Plus de 500 « rebelles » seraient morts à Fallouja

Les attaques de la guérilla s'intensifient dans d'autres régions d'Irak

Fallouja — L'offensive contre le bastion sunnite de Fallouja a fait plus de 500 morts dans les rangs des insurgés et 18 du côté américain, depuis son lancement lundi, ont indiqué hier des sources militaires américaines tandis que des attaques de la guérilla se poursuivaient ailleurs en Irak.

Dans la ville rebelle située à 50 km à l'ouest de Bagdad, les Marines chargés de donner la chasse à des combattants embusqués de la guérilla étaient engagés hier dans de redoutables combats de rue, fouillant maison par maison, alors que le reste des troupes américaines s'enfonçait dans le cœur de Fallouja, selon un correspondant de l'AFP sur place.

Depuis son lancement lundi par au moins 10 000 soldats américains soutenus par quelque 2000 soldats irakiens, l'offensive a fait « plus de 500 morts » parmi les rebelles, a déclaré à Washington un responsable militaire américain qui a requis l'anonymat. Côté américain, les pertes s'élevaient jusqu'ici à 18 morts et 69 blessés, a annoncé un autre porte-parole. En outre, cinq soldats irakiens participant à l'opération ont été tués et 34 autres blessés dans l'assaut, selon la même source.

Le chef d'état-major interarmées américain, le général Richard

Myers a affirmé qu'il y avait « de violents combats » à Fallouja, que « des centaines et des centaines d'insurgés » avaient été « tués ou capturés » et que « cela continue ». Sur place, un officier des Marines, le commandant P. J. Batty, a annoncé que les troupes américaines avaient trouvé « trois otages irakiens dans les sous-sols » de maisons à Fallouja, « des mains et les pieds liés, mourant de faim, de soif et torturés ».

Quant à la durée de l'offensive, le commandant Batty a déclaré que les forces américaines avançaient « selon le plan prévu » et comptaient contrôler toute la ville d'ici samedi. « Nous contrôlons 75 % de la ville. Plus nous avançons et plus nous faisons face à une forte résistance », a-t-il ajouté.

Le gouverneur s'en tire

L'armée américaine a par ailleurs annoncé des raids aériens et des attaques terrestres hier contre des repaires présumés de rebelles dans la ville de Mossoul, à 370 km au nord de Bagdad. « Ils ont visé des concentrations de forces anti-irakiennes [rebelles] dans des secteurs spécifiques de la ville », a déclaré un porte-parole. Dans la matinée, des rebelles avaient pris d'assaut six postes de police, s'emparant d'armes et mettant le feu à plusieurs bâtiments,

lors d'attaques semble-t-il coordonnées. La veille, le gouverneur de Mossoul avait décrété un couvre-feu après la mort de cinq personnes, dont trois policiers, dans des accrochages.

Ailleurs en Irak, les attentats et les attaques rebelles n'ont pas connu de répit, notamment dans le nord du pays. A Bagdad, au moins neuf personnes ont été tuées et 29 autres blessées hier matin par l'explosion d'une voiture piégée à une heure de grande affluence. L'explosion s'est produite à 11h30 dans la rue commerçante Saadouna alors que les voitures avançaient très lentement. « Plus de dix véhicules ont pris feu et les passagers ont été carbonisés à l'intérieur », a affirmé le commandant de police Mohammad Fouad.

Quatorze personnes ont été blessées dans un attentat à la voiture piégée contre le convoi du gouverneur de Kirkouk (250 km au nord de Bagdad), selon des sources policières et médicales. Le gouverneur, Abdelrahmane Moustafa Mohammad, est sorti indemne.

A Ramadi, bastion sunnite à 100 km à l'ouest de Bagdad, des heurts ont opposé sporadiquement rebelles et soldats américains dans le centre-ville. Les combats ont fait trois morts, dont un policier irakien et un combattant de la guérilla, et 17



NAMIR NOOR-ELDEEN REUTERS

À Mossoul, des insurgés ont pillé plusieurs postes de police.

blessés depuis mercredi soir, selon des sources hospitalières.

À Washington, le président George W. Bush a rendu hommage hier aux soldats engagés en Irak lors d'une cérémonie en l'hon-

neur des anciens combattants de la Première Guerre mondiale au cimetière militaire d'Arlington. « Ils ont une mission claire: vaincre les terroristes et aider à l'émergence d'un gouvernement libre capable de

se défendre lui-même. Ils remplissent cette mission avec talent et honneur. Ils nous rendent fiers. Ils gagnent », a déclaré M. Bush.

Agence France-Presse

L'Inde réduira sa présence militaire au Cachemire

New Delhi — Le premier ministre indien Manmohan Singh a annoncé hier la réduction prochaine du nombre de soldats indiens au Cachemire afin de faire avancer le processus de paix avec le Pakistan. Singh, qui doit faire la semaine prochaine la première visite de son mandat au Cachemire, a estimé que la situation s'y était améliorée. « Le gouvernement a décidé de réduire cet hiver le déploiement de troupes en guise de reconnaissance de l'amélioration de la situation », a-t-il dit dans un communiqué.

Deux des trois guerres que se sont livrées l'Inde et le Pakistan depuis la fin de l'empire britannique des Indes, en 1947, ont eu pour théâtre le Cachemire. L'Etat du Jammu-et-Cachemire, à dominante musulmane, a été divisé entre le Pakistan et l'Inde en 1947, à l'issue d'un conflit consécutif au départ des forces coloniales britanniques. New Delhi contrôle le cœur du Cachemire et considère que tout le territoire lui appartient. De son côté, le Pakistan a toujours demandé la tenue d'un référendum pour permettre aux Cachemiris de choisir le pays auquel ils voulaient être rattachés.

Plus de 40 000 personnes ont été tuées depuis le début de l'insurrection contre la présence militaire indienne, il y a 15 ans. New Delhi accuse le Pakistan de soutenir la guérilla cachemirienne. L'Inde et le Pakistan ont engagé un processus de réconciliation en janvier 2004.

Reuters

EN BREF

«Maison de torture»

Washington — Les forces de la coalition ont découvert, dans une maison de Fallouja suspectée d'avoir servi de lieu de détention, de tortures et d'exécution d'otages, un drapeau noir, des matelas couverts de sang et un fauteuil roulant ayant pu servir à déplacer des personnes ligotées, a indiqué hier un responsable militaire américain. Le général Richard Natonski, commandant de la 1re division des Marines, a précisé que des membres du renseignement vérifiaient qu'il s'agissait bien d'une salle utilisée à ces fins. — AFP

CÔTE D'IVOIRE

L'évacuation des expatriés se poursuit

Des activistes ivoiriens auraient violé des Françaises

CHRISTOPHE KOFFI

Abidjan — La France et plusieurs pays occidentaux ont continué hier à évacuer leurs ressortissants d'Abidjan, fuyant les violences meurtrières des derniers jours, alors que le régime ivoirien est toujours confronté à la menace de sanctions internationales.

L'armée française a confirmé hier soir « des viols » de Françaises pendant les violences des derniers jours à Abidjan, dont plusieurs témoins avaient fait état après leur évacuation de Côte d'Ivoire.

Ces violences, essentiellement dirigées contre la France accusée de colonialisme par les milices pro-gouvernementales, ont fait des blessés parmi les Français, dont certains ont reçu des coups de machette, selon une source diplomatique à Abidjan. Depuis samedi, entre 22 et 64 Ivoiriens auraient été tués et « plus d'un millier » blessés dans les rues d'Abidjan, selon des sources ivoiriennes.

Fuyant violences et pillages, en quatre jours, quelque 1500 Européens s'étaient réfugiés dans la base française d'Abidjan et plus de 1600 étaient sous la protection de l'ONU. Après l'évacuation mercredi de 900 étrangers, deux nouveaux avions affrétés par Paris et transportant au total 770 personnes ont quitté hier l'aéroport d'Abidjan, rouvert aux vols civils depuis la matinée.

Deux autres avions affrétés par la France, d'une capacité totale d'environ 770 places, devaient quitter Abidjan dans la nuit, ainsi qu'un appareil de l'armée de l'air allemande. Une centaine d'Européens ont déjà été évacués à leur



LUC GNAGO REUTERS

Départ précipité d'Abidjan.

demande hier à bord d'un avion des Pays-Bas.

Les États-Unis devaient évacuer une centaine de leurs ressortissants par un vol militaire espagnol et le Maroc a annoncé hier soir le rapatriement de 254 des siens.

Annan s'en prend aux médias

Dans un climat de peur, partagé par la communauté des expatriés, la radio-télévision publique ivoirienne, étroitement contrôlée par le pouvoir, a cessé hier ses appels à la mobilisation contre la présence militaire française. Depuis New York, le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, a condamné ces « médias de la haine » et a appelé les parties au calme.

Les « jeunes patriotes », partisans du président Laurent Gbagbo, ont levé hier matin de nombreux barages à Abidjan. Dans les grandes artères de la ville, quelques employés municipaux ont commencé

à charger dans un camion-benne les déchets qui débordent des poubelles et à nettoyer les dégâts des derniers jours. « La ville est méconnaissable », selon un agent municipal.

Dans la matinée, la circulation est redevenue fluide dans la capitale économique. Profitant de ce début de normalisation, les travailleurs de l'administration se sont détournés des bureaux pour affluer vers les guichets automatiques des banques, formant de longues files d'attente. Les « patriotes » n'étaient plus que quelques centaines rassemblés hier près de la présidence et du siège de la télévision dans le quartier résidentiel de Cocody, ainsi qu'au siège de la radio dans le quartier du Plateau.

Leur dirigeant, Charles Blé Goudé, qui avait ces derniers jours accusé la France de tentative de coup d'Etat, était intervenu à la télévision hier matin pour « demander aux jeunes de quitter les rues », de ne pas

s'attaquer aux Français, tout en appelant « à la vigilance ». Les militaires français continuaient d'aller chercher des Occidentaux, notamment dans des hôtels, tandis que les forces de sécurité ivoiriennes étaient déployées à tous les points stratégiques de la ville.

Sur le plan diplomatique, la présidence nigérienne a annoncé la tenue dimanche à Abuja d'un sommet de l'Union africaine sur la crise ivoirienne, à la veille d'une réunion du Conseil de sécurité de l'ONU, qui doit adopter une résolution prévoyant l'imposition conditionnelle de sanctions à la Côte d'Ivoire à partir du 10 décembre, en cas de non-respect de points clés des accords de paix.

À Pretoria, où devait débiter dans la soirée des entretiens entre le président sud-africain Thabo Mbeki, médiateur de l'Union africaine, et des membres de l'opposition ivoirienne, l'ancien premier ministre Alassane Ouattara a refusé « de négocier un nouvel accord » de paix et a plaidé en faveur de l'organisation d'élections en octobre 2005. En revanche, Guillaume Soro, chef des rebelles des Forces nouvelles, a fait savoir depuis son fief de Bouaké (centre) qu'il ne participerait pas à cette médiation qui « ne marchera pas ».

« On s'avance vers la guerre civile, il n'y a plus de doute », a renchéri hier dans un entretien avec l'AFP le porte-parole des FN, Sidiki Konaté, depuis Bouaké, privée d'eau potable et d'électricité depuis une semaine, comme toute la moitié nord du pays (contrôlée par les rebelles depuis septembre 2002).

Agence France-Presse

Nucléaire: l'AIEA critique la Corée du Sud

Vienne — La Corée du Sud a caché des activités nucléaires en contournement avec les accords internationaux en vigueur, a révélé hier à Vienne l'AIEA, qui a néanmoins indiqué que Séoul coopérait.

La Corée du Sud a notamment fabriqué en 1982 0,7 gramme de plutonium de qualité militaire, tenté d'enrichir chimiquement de l'uranium et mis au point de l'uranium-métal utilisé pour l'enrichissement d'uranium, selon un rapport publié par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

« Même si les quantités incriminées ne sont pas significatives, la nature des activités [...] et le fait que la République de Corée n'en ait pas ren-

du compte à temps, conformément aux accords internationaux en vigueur [...], constituent une source de grave inquiétude », a estimé l'agence de sûreté nucléaire des Nations unies dans son document.

Mais l'AIEA a parallèlement indiqué que la Corée avait coopéré avec elle pour faire la lumière sur ces questions. « Ils ne nous ont pas dit des choses dont ils auraient dû nous informer » mais, depuis, « ils ont vraiment coopéré » avec l'agence, a indiqué un diplomate proche de l'AIEA. « Nous n'avons pas d'indications que ces expérimentations non déclarées se soient poursuivies », a-t-il ajouté sous le couvert de l'anonymat.

Fin août, Séoul avait reconnu que des scientifiques avaient procédé à des expériences secrètes d'extraction de petites quantités de plutonium et d'enrichissement d'uranium. Séoul avait alors expliqué que ces expériences avaient été menées sans que le gouvernement en ait été informé et qu'elles n'étaient pas liées à des programmes visant à doter la Corée du Sud de la bombe atomique.

L'affaire, embarrassante pour le gouvernement sud-coréen, a été citée par la Corée du Nord comme l'une des raisons justifiant son boycottage de pourparlers multilatéraux sur ses propres ambitions nucléaires. L'AIEA réclame régulière-

ment le retour de ses inspecteurs en Corée du Nord, expulsés par Pyongyang début 2003.

La publication du rapport survient deux semaines avant la réunion du conseil des gouverneurs, l'organe exécutif de l'AIEA, qui doit décider à partir du 25 novembre si le dossier sud-coréen doit être transmis au Conseil de sécurité de l'ONU, seul habilité à imposer d'éventuelles sanctions internationales. Mais le document souligne également que l'enquête est toujours en cours, de sorte que l'examen du dossier nucléaire sud-coréen pourrait être reporté.

Agence France-Presse

L'ONU veut 1,7 milliard pour les crises oubliées

L'ONU demande New York — Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a lancé hier un « appel humanitaire » aux pays riches afin qu'ils versent 1,7 milliard de dollars pour les crises humanitaires « oubliées », en Afrique, Tchétchénie et dans les territoires palestiniens.

« Nous sommes ici pour sonner l'alarme au nom de 26 millions de personnes qui luttent pour survivre aux ravages de la guerre et à d'autres situations d'urgence », a déclaré M. Annan à des représentants des gouvernements américain, européen et japonais. M. Annan a demandé aux pays donateurs de communiquer leurs intentions en janvier prochain lors d'une réunion à Genève.

Agence France-Presse

LOTO QUÉBEC		Résultats	
649		Tirage du 2004-11-10	
02 09 19 33 35 45		Complémentaire : (12)	
Gagnants		Lots	
6/6	2	2 060 848,00 \$	
5/6+	5	58 881,30 \$	
5/6	124	1 961,30 \$	
4/6	6 960	66,20 \$	
3/6	128 533	10,00 \$	
2/6+	101 797	5,00 \$	
Ventes totales :		14 711 562 \$	
Prochain gros lot (approx.) :		4 000 000 \$	

LOTO QUÉBEC		Résultats	
649		Tirage du 2004-11-10	
01 06 09 21 30 42		Complémentaire : (31)	
Gagnants		Lots	
6/6	0	1 000 000,00 \$	
5/6+	1	50 000,00 \$	
5/6	26	500,00 \$	
4/6	1 097	50,00 \$	
3/6	19 287	5,00 \$	
Ventes totales :		471 174,00 \$	
Extra		Tirage du 2004-11-10	
NUMÉROS		LOTS	
400120		100 000 \$	

Ce soir 20 h Il va y avoir du sport!

Doit-on investir plus d'argent dans notre armée? avec Richard Carrier, Charles-Philippe David, Rémi Landry. Fait-on de l'agisme au Québec? avec Marie-Louise Arsenaault, Jean Carrette, Yves Michaud, François Rebello.

Animation : Marie-France Bazzo Invitée : Janette Bertrand

Paroles de combattante!

Télé-Québec
telequebec.tv

Ça change de la télé

Rapport sur la situation financière de la municipalité

présenté au conseil municipal par le maire de Montréal, M. Gérald Tremblay, le 25 octobre 2004

Je dépose, tel qu'il est prescrit dans la *Loi sur les cités et villes*, un rapport portant sur la situation financière de la Ville de Montréal en 2003, sur les perspectives budgétaires d'ici à la fin de l'année en cours, de même que sur les principaux objectifs budgétaires pour 2005 en ce qui a trait à la fois au budget de fonctionnement et au programme triennal d'immobilisations.

Les états financiers vérifiés de l'année 2003

L'exercice financier de 2003 s'est terminé avec un surplus de plus de 83,1 millions de dollars et affiche des dépenses de 3,7 milliards de dollars, dépenses pratiquement équivalentes au montant prévu au budget.

Cette performance est, entre autres, redevable à la grande vigueur du secteur de la construction qui, en 2003 seulement, a fait croître l'assiette fiscale montréalaise de quelque 1 milliard de dollars de plus que l'augmentation prévue au budget, ce qui a généré des revenus additionnels de 33,4 millions de dollars.

Des 83,1 millions de dollars, un montant de 42 millions a servi à l'équilibre budgétaire de 2004; 18 millions ont servi au remboursement de la contribution faite par les arrondissements aux fins de l'équilibre budgétaire de 2002 et 15 millions, pour le financement des projets structurants. De plus, en vertu de la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier de 2003, un montant de 7,65 millions de dollars a été transféré aux arrondissements pour créer des réserves de stabilisation des coûts de déneigement et pour faire face à des dépenses imprévues.

Au 31 décembre 2003, la dette directe nette de la Ville de Montréal, comprenant les dépenses à financer à long terme, atteignait près de 4 milliards 220 millions de dollars, soit 1 milliard 134 millions de plus que l'année précédente. La croissance de la dette découle essentiellement du refinancement de la dette actuarielle initiale de certains régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal, totalisant 1 milliard 194 millions de dollars et dont 326 millions de dollars restaient à financer au 31 décembre 2003. Qui plus est, en vertu du contrat de ville et plus particulièrement de la convention de subvention entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal, une partie de ces 326 millions de dollars à financer, soit 240 millions de dollars, est maintenant à la charge exclusive du gouvernement du Québec; cela a pour effet de réduire la dette directe nette mentionnée précédemment à 3 milliards 980 millions de dollars.

Mentionnons que le dossier du refinancement de la dette actuarielle initiale a pour conséquence, d'une part, de réduire de façon marquée ce que les contribuables de l'ancienne Ville de Montréal devront payer pour assumer cette dette et, d'autre part, d'améliorer le bilan financier de la Ville.

La vigueur de l'économie montréalaise et la bonne gestion de l'administration ont été reconnues par la firme Moody's qui a maintenu la perspective positive associée à la cote de crédit de la Ville, celle-ci étant classée «A2 positive».

Les perspectives financières de l'exercice en cours

Dans un contexte où la gestion des fonds publics est serrée, il en résulte que tout au long de cet exercice, nous avons dû faire des efforts d'optimisation des coûts. En effet, les surplus annoncés se concrétisent difficilement à hauteur des besoins financiers. Par surcroît, les engagements prévus au contrat de ville convenus avec le gouvernement du Québec, par lesquels nous devons recevoir 20 millions de dollars pour le transport scolaire et le Palais des congrès ainsi que 15 millions, pour les services de police spécialisés conclus par décret du gouvernement du Québec, ne semblent pas devoir se matérialiser.

À cette période de l'année, tout laisse croire qu'un surplus minimal de 24 millions de dollars pourra être obtenu à la fin de l'exercice de 2004. Cependant, la totalité de ce montant est déjà prévue comme contribution à l'équilibre budgétaire de 2005. Ces résultats ont été obtenus grâce à une très grande rigueur, à une gestion très serrée des coûts.

Nous croyons que les dépenses de l'exercice seront un peu moins élevées que ce qui avait été prévu au moment de la préparation du budget. Parmi les principaux facteurs expliquant cette situation, mentionnons les faibles précipitations de neige entre le 1^{er} janvier 2004 et la fin du dernier hiver ainsi que les taux d'intérêt sur des emprunts qui ont été moins élevés que prévu.

Notons que Montréal a continué, en 2004, à tirer profit des conditions économiques. À preuve, les revenus de taxes, les droits sur les mutations immobilières ainsi que les revenus tirés de la délivrance des permis de construire affichent une hausse par rapport aux prévisions. En contrepartie, la situation sur les marchés financiers a eu jusqu'à maintenant l'effet contraire sur le budget de la Ville, puisque les revenus d'intérêt sont moindres que ceux qui avaient été prévus.

Mais pour que ces prévisions de l'exercice en cours se concrétisent, il nous faut aussi garder le cap et continuer de gérer de façon juste et rigoureuse.

Les orientations générales pour le budget de 2005

Le cadre financier préliminaire de 2005 posait un important défi : celui de résorber un déséquilibre budgétaire de plus de 200 millions de dollars entre les revenus et les dépenses, traduisant ainsi une tendance lourde de croissance plus rapide des dépenses que celle des revenus. La tâche de coordonner l'action devant permettre de rétablir l'équilibre entre les revenus et les dépenses incombait au président du comité exécutif, M. Frank Zampino.

La démarche budgétaire de l'exercice de 2005 a permis de mettre en œuvre le budget dynamique et évolutif. Dans le cadre de l'implantation du nouveau modèle organisationnel et du respect de l'autonomie des arrondissements, l'introduction de cette démarche permet à chacun des arrondissements de choisir parmi trois options budgétaires — budget paramétrique, budget de 2004 augmenté du fonds de développement et budget de 2004 indexé — celle qui lui est la plus favorable. Éléments intrinsèques du budget dynamique, la formule de péréquation a été remise à jour et le fonds de développement a, pour sa part, été revu.

Le directeur général, M. Robert Abdallah, a procédé, en collaboration avec les gestionnaires concernés, à la révision des activités administratives des services municipaux. Cette démarche avait pour objectif d'assurer une allocation globale des fonds en fonction des priorités de l'administration et des activités considérées comme prioritaires par les citoyens tout en permettant l'atteinte de l'équilibre budgétaire.

Pour la troisième année, les arrondissements ainsi que les services municipaux présentent leurs plans d'affaires ainsi que leurs budgets de 2005.

Les résultats obtenus à ce jour, dans le contexte de la préparation du budget de 2005, permettent de croire que nous serons en mesure :

- de limiter l'accroissement des dépenses;
- de limiter au minimum le fardeau fiscal des contribuables;
- de maintenir la diversité et la qualité des services offerts aux citoyens;
- de donner suite aux différentes actions prioritaires dont celles qui ont été définies au Sommet de Montréal en fonction des ressources disponibles;
- de refléter le modèle organisationnel et l'autonomie des arrondissements;
- d'introduire le budget dynamique et évolutif en poursuivant la démarche de péréquation et d'allocation de ressources financières servant d'incitatifs au développement;
- de respecter l'engagement pris dans le contrat de ville, à savoir de réaliser des économies de 35 millions de dollars, et de réaliser les économies anticipées grâce à l'implantation du nouveau modèle organisationnel;
- de poursuivre le projet de réinvestissement dans les infrastructures reliées à l'eau;
- de réduire le recours au surplus pour équilibrer le budget.

Le budget de 2005 intègre la deuxième année de l'impact du nouveau rôle d'évaluation triennal, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Les mesures mises en place afin d'atténuer l'impact des variations de valeur, dont l'importance est différente d'une catégorie d'immeubles à une autre, seront maintenues.

Enfin, mentionnons que le budget de 2005 devra tenir compte d'un manque à gagner de 35 millions de dollars provenant du fait que le gouvernement du Québec n'a pas prévu de verser à la Ville de Montréal les crédits reliés au rajustement des paiements tenant lieu de taxes du Palais des congrès, à la compensation pour les coûts du transport scolaire ainsi que des services de police spécialisés. De plus, la problématique du financement du transport en commun demeure entière pour 2005, aucune mesure pour assurer une source de revenu fiable et récurrente n'ayant encore été annoncée. Cependant, nous espérons que les négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada permettront d'arriver avec des solutions viables.

En conclusion, avant la fin de novembre, le comité exécutif aura terminé ses travaux et sera alors en mesure de faire connaître les actions prioritaires qui auront été retenues.

Les orientations générales du programme triennal d'immobilisations 2005-2007

Le programme triennal d'immobilisations 2005-2007 renferme un éventail de projets que l'administration municipale compte réaliser pour bâtir une ville qui, d'une part, soit à la mesure des attentes de ses citoyennes et citoyens et, d'autre part, offre les conditions propices au développement harmonieux des activités économiques, culturelles et sociales.

Concrètement, le programme d'investissement est le reflet des gestes que l'administration entend faire afin de restaurer, d'améliorer et d'accroître le patrimoine municipal d'infrastructures, d'installations et d'équipements.

Les principales orientations retenues par l'administration municipale se traduiront par :

- une concentration des investissements dans les enjeux prioritaires que représentent la réfection routière, la gestion et l'assainissement de l'eau, la sécurité publique et le développement économique et culturel de Montréal;
- un accroissement des montants que les arrondissements pourront investir puisqu'ils pourront compter en 2005 sur les montants qui n'auront pu être investis en 2004;
- la réalisation, en priorité, de projets pour lesquels il y a contribution financière de partenaires et qui offrent un potentiel de création de richesse.

Comme nos besoins d'investissement continuent d'être beaucoup plus élevés que les ressources financières dont nous disposons pour les combler, il devient impératif que nous puissions compter sur un appui indéfectible des autres paliers de gouvernement.

La rémunération des élus

La *Loi sur le traitement des élus municipaux* exige que les revenus des élus soient mentionnés dans le présent rapport. Le tableau ci-joint et déposé au conseil donne donc le détail des sommes qui seront versées aux élus d'ici à la fin de l'année.

La liste des contrats excédant une dépense de 25 000 \$

De plus, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il est de mon devoir de déposer au cours de cette assemblée du conseil, une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ ainsi que ceux de plus de 2 000 \$ conclus avec un même contractant, lorsque la somme de ces contrats dépasse 25 000 \$.

Rémunération des élus

Nom	Fonctions additionnelles	Rémunération ¹		STM ²	CMM ³	Rémunération totale	Allocation de dépenses
		de base	additionnelle				
Applebaum, Michael	Conseiller associé (+ 15 000 \$) Maire d'arrondissement (+ 22 000 \$) Président du CCU (+ 3 000 \$) Membre d'une commission (+ 5 000 \$)	45 000 \$	45 000 \$			90 000 \$	12 868 \$
Barbe, Manon ⁴	Conseillère associée (+ 6 255 \$) Mairesse d'arrondissement (+ 15 000 \$) Présidente d'une commission (+ 13 730 \$) Membre d'une commission (+ 5 000 \$)	45 000 \$	39 985 \$		8 114 \$	93 099 \$	12 868 \$
Battista, Mario	Conseiller d'arrondissement Membre d'une commission (+ 5 000 \$)	36 000 \$	5 000 \$			41 000 \$	12 868 \$
Bayouk, Zoe	Conseillère d'arrondissement	26 000 \$				26 000 \$	12 868 \$
Beauchamp, Maurice	Conseiller Vice-président d'une commission (+ 10 000 \$)	45 000 \$	10 000 \$			55 000 \$	12 868 \$
Beaupré, Carol ⁴	Conseiller Conseiller associé (+ 13 846 \$) Membre d'une commission (+ 5 000 \$) Membre d'une commission (+ 5 000 \$)	45 000 \$	23 846 \$		8 114 \$	76 960 \$	12 868 \$
Bélanger, Richard	Conseiller d'arrondissement Président du CCU (+ 3 000 \$) Membre d'une commission (+ 5 000 \$)	26 000 \$	8 000 \$			34 000 \$	12 868 \$
Belleli, Hasmig	Conseillère Présidente du CCU (+ 3 000 \$) Vice-présidente d'une commission (+ 10 000 \$)	45 000 \$	13 000 \$			58 000 \$	12 868 \$
Berku, Dida	Conseillère Membre d'une commission (+ 5 000 \$)	45 000 \$	5 000 \$		2 704 \$	52 704 \$	12 868 \$
Birnie, Jim	Conseiller d'arrondissement	26 000 \$				26 000 \$	12 868 \$
Biron, Michèle D.	Conseillère d'arrondissement Membre d'une commission (+ 5 000 \$)	26 000 \$	5 000 \$			31 000 \$	12 868 \$
Bissonnet, Yvette	Conseillère	45 000 \$		20 000 \$		65 000 \$	12 868 \$
Blanchet, Bernard	Conseiller d'arrondissement Président du CCU (+ 3 000 \$)	26 000 \$	3 000 \$	20 000 \$		49 000 \$	12 868 \$
Bossé, Georges	Membre du CE (+ 35 500 \$) Conseiller Maire d'arrondissement (+ 15 000 \$)	45 000 \$	50 500 \$		27 800 \$	123 300 \$	12 868 \$
Bourbeau, Robert M.	Conseiller d'arrondissement Président du CCU (+ 3 000 \$) Membre d'une commission (+ 5 000 \$)	26 000 \$	8 000 \$			34 000 \$	12 868 \$
Bourque, Pierre	Chef de l'opposition (+ 35 500 \$) Conseiller	45 000 \$	35 500 \$			80 500 \$	12 868 \$
Bousquet, Robert	Conseiller Membre d'une commission (+ 5 000 \$)	45 000 \$	5 000 \$			50 000 \$	12 868 \$
Cardinal, Jacques	Conseiller Maire d'arrondissement (+ 10 000 \$) Membre d'une commission (+ 5 000 \$)	45 000 \$	15 000 \$	20 000 \$		80 000 \$	12 868 \$
Caron, Suzanne	Conseillère Mairesse d'arrondissement (+ 10 000 \$)	45 000 \$	10 000 \$			55 000 \$	12 868 \$
Carrie, Cliff	Conseiller d'arrondissement Président du CCU (+ 3 000 \$)	26 000 \$	3 000 \$			29 000 \$	12 868 \$
Cinq-Mars, Marie	Conseillère d'arrondissement Membre d'une commission (+ 5 000 \$)	26 000 \$	5 000 \$			31 000 \$	12 868 \$
Cohen, Maurice	Conseiller d'arrondissement Président du CCU (+ 3 000 \$) Membre d'une commission (+ 5 000 \$)	26 000 \$	8 000 \$			34 000 \$	12 868 \$
Cowell-Poitras, Jane	Conseillère Mairesse suppléante (+ 1 500 \$) Présidente d'une commission (+ 15 000 \$)	45 000 \$	16 500 \$			61 500 \$	12 868 \$
Dauphin, Claude	Membre du CE (+ 35 500 \$) Conseiller Maire d'arrondissement (+ 10 000 \$)	45 000 \$	45 500 \$	30 000 \$	2 800 \$	123 300 \$	12 868 \$
De Castell, John	Conseiller d'arrondissement	26 000 \$				26 000 \$	12 868 \$
Deros, Mary	Conseillère Vice-présidente d'une commission (+ 10 000 \$)	45 000 \$	10 000 \$			55 000 \$	12 868 \$
Deschamps, Richard	Conseiller Conseiller associé (+ 15 000 \$) Président du CCU (+ 3 000 \$) Président d'une commission (+ 15 000 \$)	45 000 \$	33 000 \$			78 000 \$	12 868 \$
DeSousa, Alan	Membre du CE (+ 35 500 \$) Conseiller Maire d'arrondissement (+ 15 000 \$)	45 000 \$	50 500 \$		15 000 \$	110 500 \$	12 868 \$
Dompiere, Richer	Conseiller Membre d'une commission (+ 5 000 \$)	45 000 \$	5 000 \$			50 000 \$	12 868 \$
Dugas, Laurent ⁴	Conseiller Leader de la majorité (+ 23 076 \$) Maire suppléant (+ 1 500 \$) Membre d'une commission (+ 4 576 \$)	45 000 \$	29 152 \$		15 000 \$	89 152 \$	12 868 \$
Dussault, René ⁴	Conseiller	32 685 \$				32 685 \$	9 403 \$
Eloyan, Noushig	Conseillère Mairesse d'arrondissement (+ 22 000 \$)	45 000 \$	22 000 \$			67 000 \$	12 868 \$
Farinacci, Alvaro	Conseiller	45 000 \$			25 000 \$	70 000 \$	12 868 \$
Faust, Lyn	Conseillère Membre d'une commission (+ 5 000 \$) Présidente du CCU (+ 3 000 \$)	45 000 \$	8 000 \$			53 000 \$	12 868 \$
Fortin, Normand	Conseiller d'arrondissement Président du CCU (+ 3 000 \$)	26 000 \$	3 000 \$			29 000 \$	12 868 \$
Fotopoulos, Helen	Membre du CE (+ 35 500 \$) Conseillère Mairesse d'arrondissement (+ 22 000 \$)	45 000 \$	57 500 \$		10 000 \$	112 500 \$	12 868 \$
Gallagher, John	Conseiller d'arrondissement	26 000 \$				26 000 \$	12 868 \$
Gibeau, Jean-Marc	Conseiller Membre d'une commission (+ 5 000 \$) Membre d'une commission (+ 5 000 \$)	45 000 \$	10 000 \$		2 704 \$	57 704 \$	12 868 \$
Gibson, Michel	Conseiller d'arrondissement Président du CCU (+ 3 000 \$)	26 000 \$	3 000 \$			29 000 \$	12 868 \$
Grundman, Irving ⁴	Conseiller	32 685 \$				32 685 \$	9 403 \$
Hamel, Line	Conseillère Membre d'une commission (+ 5 000 \$) Présidente du CCU (+ 3 000 \$)	45 000 \$	8 000 \$			53 000 \$	12 868 \$

Rémunération des élus (suite)

Nom	Fonctions additionnelles	Rémunération ¹		STM ²	CMM ³	Rémunération totale	Allocation de dépenses
		de base	additionnelle				
Harbour, Stéphane ⁴	Conseiller Président du CCU (+ 3 000 \$) Maire d'arrondissement (+ 10 000 \$) Conseiller associé (+ 9 807 \$) Vice-président d'une commission (+ 1 551 \$) Membre du CE (+ 12 175 \$)	45 000 \$	36 533 \$		8 032 \$	89 565 \$	12 868 \$
Hénault, Andrée	Conseillère d'arrondissement Présidente du CCU (+ 3 000 \$)	26 000 \$	3 000 \$			29 000 \$	12 868 \$
Housefather, Anthony	Conseiller d'arrondissement	26 000 \$				26 000 \$	12 868 \$
Iermieri, Aldo	Conseiller d'arrondissement	26 000 \$				26 000 \$	12 868 \$
Infantino, James V.	Conseiller	45 000 \$			25 000 \$	70 000 \$	12 868 \$
Janiszewski, Edward	Conseiller Maire d'arrondissement (+ 15 000 \$) Président du CCU (+ 3 000 \$)	45 000 \$	18 000 \$			63 000 \$	12 868 \$
Kaluzny, Oksana	Conseillère d'arrondissement	26 000 \$				26 000 \$	12 868 \$
Lachance, Sylvain	Conseiller Membre d'une commission (+ 5 000 \$) Membre d'une commission (+ 5 000 \$)	45 000 \$	10 000 \$			55 000 \$	12 868 \$
Lapointe, Pierre	Conseiller Maire suppléant (+ 1 500 \$)	45 000 \$	1 500 \$			46 500 \$	12 868 \$
Laramée, Robert	Conseiller Président du CCU (+ 3 000 \$)	45 000 \$	3 000 \$			48 000 \$	12 868 \$
Larivée, Luc	Conseiller Membre d'une commission (+ 5 000 \$)	45 000 \$	5 000 \$			50 000 \$	12 868 \$
Larouche, Denise	Conseillère Mairesse d'arrondissement (+ 22 000 \$)	45 000 \$	22 000 \$			67 000 \$	12 868 \$
Le Duc, Yvon	Conseiller Maire d'arrondissement (+ 22 000 \$)	45 000 \$	22 000 \$			67 000 \$	12 868 \$
Leblanc, René E.	Conseiller d'arrondissement	26 000 \$				26 000 \$	12 868 \$
Lemay, Martin	Conseiller Maire d'arrondissement (+ 15 000 \$)	45 000 \$	15 000 \$			60 000 \$	12 868 \$
Libman, Robert ⁴	Conseiller Membre du CE (+ 23 504 \$) Maire d'arrondissement (+ 10 000 \$) Président du CCU (+ 3 000 \$)	45 000 \$	36 504 \$		15 000 \$	96 504 \$	12 868 \$
Lulham, Cynthia	Conseillère d'arrondissement	26 000 \$				26 000 \$	12 868 \$
MacDonald, Brian	Conseiller d'arrondissement	26 000 \$				26 000 \$	12 868 \$
Maciocia, Cosmo	Membre du CE (+ 35 500 \$) Conseiller Maire d'arrondissement (+ 22 000 \$) Membre d'une commission (+ 5 000 \$)	45 000 \$	62 500 \$		2 704 \$	110 204 \$	12 868 \$
Marks, Karin	Conseillère Mairesse d'arrondissement (+ 10 000 \$)	45 000 \$	10 000 \$			55 000 \$	12 868 \$
Marotte, Ginette	Conseillère d'arrondissement Membre d'une commission (+ 5 000 \$)	26 000 \$	5 000 \$			31 000 \$	12 868 \$
McMurchie, Bill	Conseiller Maire d'arrondissement (+ 10 000 \$) Président du CCU (+ 3 000 \$)	45 000 \$	13 000 \$			58 000 \$	12 868 \$
Meaney, John W.	Conseiller Maire d'arrondissement (+ 10 000 \$)	45 000 \$	10 000 \$	20 000 \$		75 000 \$	12 868 \$
Minier, Marius	Conseiller Président du CCU (+ 3 000 \$) Membre d'une commission (+ 5 000 \$) Membre d'une commission (+ 5 000 \$)	45 000 \$	13 000 \$		2 704 \$	60 704 \$	12 868 \$
Miranda, Luis	Conseiller Maire d'arrondissement (+ 10 000 \$)	45 000 \$	10 000 \$			55 000 \$	12 868 \$
Montpetit, Jacqueline	Conseillère Mairesse d'arrondissement (+ 15 000 \$)	45 000 \$	15 000 \$			60 000 \$	12 868 \$
Morin, Georgette L.	Conseillère d'arrondissement	26 000 \$				26 000 \$	12 868 \$
Myles, Ann	Conseillère Mairesse d'arrondissement (+ 10 000 \$)	45 000 \$	10 000 \$			55 000 \$	12 868 \$
O'Sullivan-Boyne, Louise	Membre du CE (+ 35 500 \$) Conseillère	45 000 \$	35 500 \$			80 500 \$	12 868 \$
Parent, Anne-Marie	Conseillère d'arrondissement Présidente du CCU (+ 3 000 \$) Membre d'une commission (+ 5 000 \$)	26 000 \$	8 000 \$			34 000 \$	12 868 \$
Parent, Marcel	Président du conseil (+ 35 500 \$) Conseiller Maire d'arrondissement (+ 15 000 \$) Président d'une commission (+ 15 000 \$)	45 000 \$	65 500 \$			110 500 \$	12 868 \$
Paul, Colette	Conseillère Membre d'une commission (+ 5 000 \$)	45 000 \$	5 000 \$			50 000 \$	12 868 \$
Perri, Dominic	Conseiller Président du CCU (+ 3 000 \$) Conseiller associé (+ 15 000 \$)	45 000 \$	18 000 \$	20 000 \$		83 000 \$	12 868 \$
Piquette, Claude B.	Conseiller d'arrondissement Membre d'une commission (+ 5 000 \$)	26 000 \$	5 000 \$			31 000 \$	12 868 \$
Plante, Jean-François	Conseiller Membre d'une commission (+ 5 000 \$)	45 000 \$	5 000 \$			50 000 \$	12 868 \$
Plante, Michel	Conseiller Membre d'une commission (+ 5 000 \$)	45 000 \$	5 000 \$			50 000 \$	12 868 \$
Polcaro, Achille	Conseiller Membre d'une commission (+ 5 000 \$)	45 000 \$	5 000 \$			50 000 \$	12 868 \$
Poulin, Christine	Conseillère Présidente du CCU (+ 3 000 \$) Membre d'une commission (+ 5 000 \$)	45 000 \$	8 000 \$			53 000 \$	12 868 \$
Prescott, Michel	Vice-président du CE (+ 50 000 \$) Conseiller	45 000 \$	50 000 \$		28 300 \$	123 300 \$	12 868 \$
Purcell, François	Conseiller Président du CCU (+ 3 000 \$) Membre d'une commission (+ 5 000 \$)	45 000 \$	8 000 \$			53 000 \$	12 868 \$
Rotrand, Marvin	Conseiller Vice-président d'une commission (+ 10 000 \$) Membre d'une commission (+ 5 000 \$)	45 000 \$	15 000 \$	25 000 \$		85 000 \$	12 868 \$
Rouleau, Edgar	Conseiller d'arrondissement Membre d'une commission (+ 5 000 \$)	26 000 \$	5 000 \$			31 000 \$	12 868 \$
Saint-Arnaud, Claire	Conseillère Vice-présidente d'une commission (+ 10 000 \$) Leader de l'opposition (+ 15 000 \$)	45 000 \$	25 000 \$			70 000 \$	12 868 \$
Samson, Anie	Conseillère Présidente du CCU (+ 3 000 \$) Membre d'une commission (+ 5 000 \$)	45 000 \$	8 000 \$			53 000 \$	12 868 \$
Searle, Jeremy	Conseiller	45 000 \$				45 000 \$	12 868 \$
Senécal, Francine	Vice-présidente du CE (+ 50 000 \$) Conseillère	45 000 \$	50 000 \$		25 000 \$	120 000 \$	12 868 \$
Stephens, Nicholas	Conseiller d'arrondissement	26 000 \$				26 000 \$	12 868 \$
Tamburello, Paolo	Conseiller Maire d'arrondissement (+ 22 000 \$)	45 000 \$	22 000 \$			67 000 \$	12 868 \$
Tétrault, Nicolas	Conseiller Membre d'une commission (+ 5 000 \$)	45 000 \$	5 000 \$			50 000 \$	12 868 \$
Thibault, Nicole	Conseillère Membre d'une commission (+ 5 000 \$)	45 000 \$	5 000 \$			50 000 \$	12 868 \$
Tierney, Bill	Conseiller d'arrondissement	26 000 \$				26 000 \$	12 868 \$
Tremblay, Gérald	Maire (+ 67 220 \$)	62 780 \$	67 220 \$		7 000 \$	137 000 \$	12 868 \$
Tremblay, Marcel	Conseiller associé (+ 15 000 \$) Conseiller Vice-président d'une commission (+ 10 000 \$)	45 000 \$	25 000 \$			70 000 \$	12 868 \$
Trudeau, Morris	Conseiller d'arrondissement	26 000 \$				26 000 \$	12 868 \$
Trudel, Claude	Conseiller associé (+ 15 000 \$) Conseiller Président d'une commission (+ 15 000 \$)	45 000 \$	30 000 \$			75 000 \$	12 868 \$
Vadacchino, Michael	Conseiller d'arrondissement	26 000 \$				26 000 \$	12 868 \$
Venneri, Frank	Conseiller Vice-président d'une commission (+ 10 000 \$)	45 000 \$	10 000 \$			55 000 \$	12 868 \$
Ward, Bertrand A.	Conseiller Président d'une commission (+ 15 000 \$)	45 000 \$	15 000 \$		2 704 \$	62 704 \$	12 868 \$
Worth, Monique ⁴	Conseillère Mairesse d'arrondissement (+ 15 000 \$) Membre d'une commission (+ 5 000 \$) Conseillère associée (+ 5 109 \$)	45 000 \$	25 109 \$		11 584 \$	81 693 \$	12 868 \$
Yeomans, Peter B.	Conseiller Membre du CE (+ 23 504 \$) Maire d'arrondissement (+ 10 000 \$) Président d'une commission (+ 15 000 \$)	45 000 \$	48 504 \$			93 504 \$	12 868 \$
Zajdel, Saulie	Conseiller	45 000 \$				45 000 \$	12 868 \$
Zambito, Robert L.	Conseiller d'arrondissement Membre d'une commission (+ 5 000 \$)	38 000 \$	5 000 \$			41 000 \$	12 868 \$
Zampino, Frank	Président du CE (+ 58 000 \$) Conseiller Maire d'arrondissement (+ 15 000 \$)	45 000 \$	73 000 \$		5 300 \$	123 300 \$	12 868 \$
Zingboim, Howard	Conseiller	45 000 \$				45 000 \$	12 868 \$
TOTAL		4 149 150 \$	1 571 853 \$	155 000 \$	250 564 \$	6 126 567 \$	1 344 210 \$

Légende :

 CCU : comité consultatif d'urbanisme
 CE : comité exécutif

¹ Données fournies par le Service de la gestion stratégique, du capital humain et de la diversité ethnoculturelle et de la Direction du greffe du Service des affaires corporatives de la Ville de Montréal.

³ Données fournies par la Communauté métropolitaine de Montréal.

⁴ La rémunération additionnelle est calculée au prorata de la période de fonction de l'élu.

² Données fournies par la Société de transport de Montréal.

É D I T O R I A L

L'alibi n'est plus

De l'avalanche de réactions suscitées par la mort de Yasser Arafat ressort une exigence: celle qui appelle au retour du dialogue entre Israéliens et Palestiniens. Rien ne symbolise mieux cette disposition largement partagée que le constat formulé par le premier ministre britannique Tony Blair, selon lequel le conflit israélo-palestinien «est le problème numéro un du moment», avant l'Irak.

Depuis trois ans, Yasser Arafat était considéré *persona non grata* par le gouvernement d'Ariel Sharon et par l'administration Bush. A Tel-Aviv ainsi qu'à Washington, on considérait le chef du Fatah comme le chef d'orchestre d'attentats suicides et non comme le lauréat du prix Nobel de la paix 1994. Avec sa disparition s'évanouit l'alibi maintes fois brandi pour ne pas négocier, pour ne pas activer la «feuille de route» patiemment dessinée par le «quartet» (Union européenne, États-Unis, Russie, ONU) afin qu'un État palestinien co-existe pacifiquement avec l'État d'Israël.

Du voyage qu'il poursuit aujourd'hui à Washington, Blair attend un engagement ferme du président Bush que l'activisme diplomatique qui avait été déployé dans le cadre des pourparlers ayant abouti à la «feuille de route» soit ravivé. Avant son envol pour la capitale américaine, le porte-parole du 10 Downing Street est allé jusqu'à confier que Blair veut obtenir «une déclaration d'intention» de Bush à cet égard. À l'évidence, Blair a entrepris une démarche logeant à l'enseigne d'un volontarisme d'autant plus marqué que, dans la guerre au terrorisme, il juge désormais incontournable la résolution du conflit israélo-palestinien. Au passage, on retiendra que la position de Blair est au diapason des gouvernements européens.

Ainsi qu'on l'a constaté, la démarche du premier britannique se conjugue avec activisme. En clair, lui ainsi que bien des chancelleries européennes souhaitent que des gestes pouvant favoriser une remise à l'ordre du jour de la «feuille de route» soient faits à court terme. On caresse cet espoir parce qu'on craint que la succession d'Arafat ne finisse en lambeaux. Pour éviter cela, on tient par exemple à épauler le triumvirat sur le front de la sécurité afin que les élections municipales, législatives et présidentielles qui doivent se tenir presque simultanément se déroulent pacifiquement.

Dans les premiers gestes de la nouvelle direction, on discerne deux faits. D'abord, comme prévu, Mahmoud Abbas est devenu président de l'OLP et numéro un *de facto* des Palestiniens. Parce qu'il occupe cette fonction, il est seul habilité à négocier et éventuellement à signer un accord avec les Israéliens. Le deuxième fait a ceci d'inquiétant qu'il laisse présager un rude combat entre les divers courants palestiniens.

En effet, au poste de chef du Fatah, qui est de loin le premier mouvement politique de l'OLP, on a nommé Farouk Kaddoumi. Et alors? Celui-ci est réputé avoir été un adversaire farouche des accords d'Oslo, des discussions de Madrid, des négociations de Camp David. Kaddoumi est un chef de file des radicaux en mesure, depuis qu'il a été parachuté à la direction du Fatah, de fédérer à la fois les nombreux groupes qui se méfient d'Abbas et du premier ministre Qoreï parce qu'ils ont participé aux pourparlers avec Israël ainsi que la vaste majorité des Palestiniens, qui veulent faire le ménage au sein de l'Autorité palestinienne afin de mettre un terme à la corruption.

Qui plus est, Kaddoumi est davantage en position, à cause de son parti pris pour la radicalité, de nouer des liens plus étroits avec le Hamas, le Jihad palestinien et autres qu'Abbas ou Qoreï ne pourraient le faire. En effet, ils ont en commun le refus d'amorcer des discussions avec Israël. En clair, Kaddoumi a entre les mains un pouvoir de nuisance d'autant plus vaste qu'il peut freiner net toute démarche jugée conciliante avec Israël.

Pour l'instant, le gouvernement Sharon a adopté un profil bas. Bien évidemment, il a été question du tournant historique consensuel à la mort du vieux raïs. Hormis cette formulation, on retiendra qu'un porte-parole du gouvernement a indiqué qu'Arafat dévisagé, une négociation sur le retrait ordonné de Gaza était envisageable. Mais bon...

Lorsqu'on examine tous les paramètres inhérents au dossier, lorsque, surtout, on compose avec les enseignements de l'histoire récente, on ne peut qu'espérer une implication vigoureuse et assidue des membres du «quartet». Compter sur la bonne volonté des uns ou sur la bonne foi des autres relèverait de la crédulité.



Le pétrole, c'est fini

Les réserves de pétrole sont, on le sait, fort limitées et, selon les plus récentes estimations, nous en aurions pour environ 40 ou 50 ans. La demande augmente sans cesse de la part des pays occidentaux mais aussi de nations très peuplées comme l'Inde ou la Chine, ce dernier pays représentant à lui seul un cinquième de l'humanité. La population mondiale est loin d'être prête à faire face aux conséquences d'une pénurie de pétrole. Il est urgent de réduire notre dépendance envers les combustibles fossiles et de développer des sources d'énergie alternatives.

Nous ne nous rendons pas compte à quel point toute notre économie dépend du pétrole, qui ne nous fournit pas seulement le combustible mais aussi divers produits dérivés: plastique, caoutchouc, disques compacts, bandes magnétiques, pellicules plastiques, peinture, etc. Il faudra prévoir des matériaux de remplacement et accroître le recyclage de façon substantielle.

Nous dépendons également du pétrole pour le transport de marchandises: pensons seulement aux denrées alimentaires, dont le prix augmentera en fonction de celui de l'essence. Si nous n'y prenons garde, le jour viendra où seuls les riches pourront se permettre de consommer des fruits et des légumes frais toute l'année. À ce sujet, nous devrions d'ailleurs, dans la mesure du possible, accroître notre consommation de produits locaux. Enfin, la plus tragique des conséquences d'une pénurie de pétrole sera une augmentation des conflits pour le contrôle des dernières réserves de la planète. Il serait surprenant que les États-Unis, les plus grands consommateurs de pétrole au monde, renonceraient à se tailler la part du lion, quitte à se lancer dans de nouvelles et interminables guerres, sous couleur de lutte contre le terrorisme.

Stéphanie LeBlanc
Montréal, le 8 novembre 2004

Bizarres, ces États-Unis?

Un chef populiste, honni par la gauche, sévèrement critiqué par les médias. Et pourtant, il a été réélu, de même qu'une majorité des candidats de son parti. Je ne parle pas de George W. Bush mais bien de Pierre Bourque, réélu par les Montréalais en 1998 malgré tout le mal que la presse écrite et électronique avait pu dire de lui. Les États-Unis n'ont pas élu le président que nous, lecteurs du *Devoir*, aurions choisi. Nous avons le droit d'être déçus des résultats du 2 novembre et de nous inquiéter pour l'avenir de la planète. Mais ce serait une erreur que de nous croire radicalement différents de nos voisins du Sud.

D'ailleurs, entre vous et moi, êtes-vous certains qu'un référendum sur la redéfinition du mariage passerait comme une lettre à la poste dans toutes les circonscriptions du Canada?

Christine Dumas
Montréal, le 8 novembre 2004

La culture difficile

Abandonnée par les technocrates compteurs de Radio-Canada, la Chaîne culturelle a fermé ses portes. Finies, la littérature et ses créations; bannis, la philosophie et ses débats; coupés, les micros de la pensée; censurés, l'effort et l'analyse. Trop chers et pas assez rentables. Combien t'appelles-tu, Madame la culture? Combien de pubs? Combien d'audience? Combien de parts de marché? Dis-moi tes cibles de clientèle.

Pas rentables, la danse, les arts et le théâtre. Un autre avait dit naguère: «Si quelqu'un me parle de culture, je sors mon revolver.» À chacun son fascisme ordinaire: nos techno-

gestionnaires ont fourbi et dégainé leurs armes de destruction massive.

Nous avons dit «citoyens», ils comprennent «auditeurs».

Nous avons dit «création», ils entendent «produits».

Nous avons dit «expression», ils traduisent par «pression de la demande».

Nous avons dit «livres», ils nous sortent leurs livres comptables.

Nous avons dit «respect», ils nous répondent «démagogie» et «séduction».

Nous avons dit «notre droit», ils nous parlent consommation.

Nous avons dit «service public», ils nous renvoient à leur étalage.

Time is money and the radio is a market and a reality show.

Il faut vendre et faire vendre, acheter, monnayer, marketer, médiatiser.

La culture n'intéresse pas vraiment les marchands.

La culture ne fait pas gagner d'argent, pas assez; elle coûte trop, toujours trop.

Elle ne fait pas de bruit, elle fait du bien. Vive la muzizique, tous aux casques d'écoute! Le rêve est parti, reste le rève...

Et pendant ce temps-là, on se penche encore sur l'avenir de Télé-Québec: trop culturel, trop critique, trop intelligent, trop curieux, trop élitiste, trop réfléchi, trop exigu.

Chaîne culturelle de Radio-Canada et Télé-Québec: mêmes enjeux.

Traitée comme une bactérie mangeuse de têtes et dévoreuse de cœurs, la culture difficile repose aux urgences de l'oubli et du dédain mercantile, entre la vie et sa mort, entre notre vie et sa mort. Elle en a pour un moment, cotes d'écoute obligeant.

Jean Carrette
Novembre 2004

LIBRE OPINION

La présence des établissements d'enseignement privés: une manifestation de la démocratie québécoise

MARC-ANDRÉ GIRARD
Enseignant en sciences humaines
au secondaire

Le palmarès des écoles secondaires du Québec, publié dans *L'Actualité*, nous ramène chaque année devant la dialectique où les vertus de l'enseignement privé s'opposent à celles de l'enseignement public. C'est dans cet esprit que Sébastien Paquin-Charbonneau a rédigé un texte intitulé «Les PPP: un investissement douteux», publié dans *Le Devoir* du 10 novembre.

De prime abord, je ne conteste aucunement les chiffres amenés par l'auteur. Il est un fait connu que le gouvernement provincial finance environ 50 % des frais de scolarité des élèves du secteur privé. Cependant, ce que je déplore, c'est la vision réductrice de l'auteur en ce qui concerne les écoles ou collèges privés qui, selon ses mots, vendent du rêve, une sécurité et un encadrement. Cela est totalement faux. Ils vendent ce qui n'est pas disponible gratuitement dans les écoles du secteur public.

Dans notre société, le désir de privatisation est une réponse au mauvais fonctionnement du secteur public; c'est la réponse de l'échec d'un système qui n'évolue pas au même rythme que la population qu'il sert.

Cela est vrai dans le secteur de l'éducation, de la santé, du traitement de l'eau potable, etc. Avant de voir ce que le secteur d'éducation privé a à offrir de plus que le secteur public, examinons à quel point l'option du système privé en éducation se traduit par un choix démocratique.

Choisir son institution d'enseignement

Dans un établissement d'enseignement privé, on trouve habituellement des élèves qui ont été sélectionnés parmi un large éventail d'élèves-candidats.

Il y a évidemment une certaine contingence dans les offres d'admission découlant des résultats

des examens d'admission. Certains diront que ces examens dans de tels établissements d'enseignement sont en réalité contraires à l'esprit démocratique de l'école québécoise, qui privilégie une école accessible à tout le monde, et ce, de façon équitable.

Cependant, force est de reconnaître que grâce à cette sélection, les élèves retenus au sein d'un établissement privé sont habituellement motivés et plus intéressés à participer au projet éducatif proposé par l'institution à laquelle ils ont posé leur candidature.

Alors, en réalité, ils ont le choix de l'établissement privé ou public qui les intéresse et, grâce aux subventions provinciales en matière d'éducation, ils ont davantage les moyens de choisir le secteur privé. Voilà donc une manifestation de l'esprit démocratique qui anime notre société!

Tant et aussi longtemps que le secteur public de l'éducation sera sous-financé, l'enseignement privé sera à privilégier. Certaines mauvaises langues prétexteront que si le public est sous-financé, c'est justement à cause des subventions accordées au secteur privé.

En ce qui me concerne, il est clair que le milieu de l'éducation, comme celui de la santé, ne doit pas subir de compressions. Il en va de la santé de notre société et de la survie de notre culture. Les compressions doivent donc provenir d'autres sources. Soyons réalistes: si le gouvernement accepte de financer le secteur privé, c'est qu'il est conscient que de plus en plus de parents optent pour cette option.

Comme M. Paquin-Charbonneau le cite lui-même, peut-être est-ce un pas vers un désengagement de l'État dans la formation de la jeunesse. Je ne crois pas que nous sommes les mieux placés pour en juger.

Cependant, je suis d'avis que le gouvernement reconnaît simplement que l'éducation publique est simplement une autre avenue qui, depuis des décennies, s'avère, de plus en plus populaire auprès

des parents. Les programmes de subventions aux établissements privés proviennent alors de la pression des parents et d'une collectivité qui tient à cette option. D'ailleurs, bon nombre d'enfants de la classe politique sont inscrits à des établissements scolaires privés ou y ont séjourné.

Un milieu de vie stimulant pour l'élève

Ceci étant dit, en tant qu'enseignant au secondaire dans un collège privé (et ancien enseignant du secteur public) ainsi qu'en tant que futur père, laissez-moi vous expliquer ce qui me laisse croire que l'option de l'éducation privée est plus avantageuse que l'option publique. Le milieu scolaire est d'abord et avant tout un milieu de vie pour les élèves.

Au privé, ainsi que dans quelques écoles publiques, j'en conviens, les activités étudiantes sont omniprésentes et organisées de main de maître. Par exemple, les activités parascolaires abondent, les programmes de récupération sont omniprésents, les enseignants sont souvent plus présents et disponibles, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) sont encouragées et le matériel informatique est souvent de dernier cri.

Certains établissements offrent des services à temps plein à leur clientèle étudiante. Aussi, il n'est pas rare de constater qu'une infirmière, un psychologue, un conseiller en orientation, des techniciens en informatique ou des entraîneurs sportifs qualifiés sont souvent ajoutés au personnel-cadre, de soutien, enseignant et non enseignant d'une école privée.

Habituellement, un établissement privé se définit par une abondance de services offerts aux élèves, contrairement au secteur public, qui partage ses spécialistes avec d'autres établissements de la commission scolaire.

IDÉES

Yasser Arafat avant et après

HOUCANG HASSAN-YARI

Professeur et directeur du département de science politique et d'économie du Collège militaire royal du Canada (Kingston)

La mort vient de libérer Yasser Arafat de la prison israélienne. Dans sa vie comme dans sa mort, Arafat reste la figure imposante de la scène moyen-orientale. Le départ du vieux patriarche suscite des réactions dans tous les coins du monde, du Maroc à l'Australie et des États-Unis à l'Afrique du Sud en passant par l'Europe et l'Asie.

Le déluge des reconnaissances qualifie Arafat de père de la nation, d'incarnation de l'espoir de son peuple, celle de la lutte pour la libération, la cause nationale et l'identité palestinienne, un politicien habile, un résistant, la voix des réfugiés et des occupés, la figure historique et charismatique. La seule voix dissidente est exprimée par certains Israéliens pour qui Arafat n'était qu'un terroriste. Le premier ministre australien reproche à Arafat son incapacité de conclure un accord de paix avec Israël.

Arafat a consacré l'ensemble de sa vie à la lutte de son peuple pour l'indépendance nationale. L'infatigable guérillero a connu un trajet tumultueux. Il a œuvré plus de vingt ans pour détruire Israël et a consacré autant d'années de sa vie à faire la paix avec l'État hébreu.

La métamorphose n'a pas toujours été facile. Le rêve de conclure une «paix des braves» devient illusoire quand Yitzhak Rabin, premier ministre israélien et partenaire d'Arafat pour la paix, est assassiné par un extrémiste juif. Les successeurs de Rabin, les Ehoud Barak, Benjamin Nétanyahou et Ariel Sharon, n'ont eu ni la volonté politico-idéologique ni le courage de reconnaître les droits légitimes palestiniens gravés dans les résolutions de l'ONU, la même organisation qui a donné naissance à l'État israélien.

George W. Bush et Ariel Sharon ont démonstré Arafat en le présentant comme un obstacle à la paix. Depuis l'annonce de la mort d'Abou Ammar, Bush et Sharon voient une vraie occasion pour la paix. Sharon qualifie la disparition de son vieil ennemi de «point tournant» et laisse présager une reprise des négociations de paix avec les successeurs de ce dernier. Seul le passage du temps nous dira qui des deux, Arafat ou Sharon, est un obstacle à la paix.

La direction palestinienne

Tout laisse à croire que les structures politiques palestiniennes ont la capacité d'absorber le choc de la disparition d'Arafat. Tout le pouvoir qu'Arafat incarnait sera distribué conformément à la Constitution palestinienne. Le président du Parlement assume la présidence de l'Autorité palestinienne jusqu'à l'organisation des élections. Le premier ministre Ahmed Qoreï garde ses responsabilités. L'ancien premier ministre Mahmoud Abbas devient le chef par intérim de l'Organisation de la libération de la Palestine (OLP). Basé à Tunis, Farouk Kaddoumi, responsable du bureau politique de l'OLP, prend en charge le Fatah, la composante la plus importante de cette organisation.

Le Fatah a été fondé par Arafat et ses collaborateurs dans les années 50 pour détruire l'État «usurpateur» d'Israël. Ces jeunes fondateurs étaient convaincus que «vivre sous occupation, c'est l'humiliation à chaque instant de sa vie. Résister à l'occupation, c'est vivre libre!». La lutte armée était donc privilégiée comme la seule voie logique pour s'émanciper du joug de l'occupant.

Tous les dirigeants palestiniens reconnaissent qu'Arafat était un dirigeant charismatique et unique et qu'eux-mêmes ne peuvent chercher à imiter le raïs. La direction collective provisoire doit serrer les rangs à



SHUHAIB SALEM REUTERS

Journal de deuil à Gaza: Yasser Arafat a œuvré plus de vingt ans pour détruire Israël et a consacré autant d'années à faire la paix avec l'État hébreu.

l'intérieur tout en poursuivant le dialogue avec les organisations religieuses et nationales qui se trouvent à l'extérieur des structures de l'OLP.

Dans la situation actuelle, le Hamas et le Jihad islamique sont capables de lancer une lutte fratricide afin de s'imposer comme avenue alternative à la structure traditionnelle du pouvoir. Ils sont aussi en mesure d'aider les instances officielles du peuple palestinien en vue d'organiser une passation harmonieuse du pouvoir. Ils peuvent essayer d'entrer dans le jeu politique et viser le pouvoir par la voie des urnes.

Tout dérapage de ces organisations sur le chemin de dialogue plongera la société palestinienne dans le chaos, servant ainsi le gouvernement d'Ariel Sharon et les extrémistes israéliens et américains qui n'ont pas un grand appétit pour la paix lorsque celle-ci doit être accompagnée d'un retrait des territoires occupés. Il sera surtout un suicide politique qui reportera la réalisation du rêve national palestinien pour les années à venir. Si le comportement des derniers jours des groupes islamistes dans leurs rencontres avec le

gouvernement d'Ahmed Qoreï reflète les vraies intentions de ceux-ci, il est permis d'espérer une plus grande collaboration interpalestinienne. Les islamistes se sont comportés de façon responsable.

Israël et États-Unis

La suite des événements dépendra en grande partie de la bonne volonté américano-israélienne de répondre aux aspirations légitimes du peuple palestinien. L'heure de vérité sonne pour Tel-Aviv et Washington. La création d'un État palestinien démocratique et viable ne peut qu'être salutaire. Elle peut grandement changer l'image des États-Unis dans les pays arabo-musulmans et annoncer le début d'un long processus de démocratisation dans la région du Moyen-Orient.

Elle réparerait, du moins en partie, l'injustice dont est victime le peuple palestinien depuis les années 20. Ce développement mettra enfin en chantier, avec un retard de plus d'un demi-siècle, l'autre moitié de la résolution 181 des Nations unies, celle

qui a créé l'État hébreu. Si, par contre, Israéliens et Américains tentent de poursuivre la politique contreproductive des quatre dernières années, c'est-à-dire l'occupation, démolition de maisons, assassinats sélectifs et punitions collectives, il faut s'attendre à une plus grande radicalisation du climat politique, ce qui risque d'embraser l'ensemble du Moyen-Orient pour les années à venir.

Invité en 1974 par l'Assemblée générale des Nations unies (qui accorde le statut d'observateur à l'OLP, donc la reconnaissance internationale), Yasser Arafat avait prononcé un discours passionnant dont les médias avaient surtout retenu la phrase suivante: «Fils de Jérusalem, je suis venu ici tenant d'une main le rameau d'olivier et de l'autre mon fusil de révolutionnaire. Ne laissez pas le rameau d'olivier tomber de ma main.»

La question à laquelle il faut maintenant répondre est la suivante: la mort d'Arafat donnerait-elle enfin naissance à un État palestinien et à une normalité qui manque cruellement au Moyen-Orient?

Les chances de paix au Proche-Orient

SAMI AOUN

Professeur de science politique à l'Université de Sherbrooke et chercheur associé à la chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques de l'Université du Québec à Montréal

CHARLES-PHILIPPE DAVID

Titulaire de la chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques et directeur de l'Observatoire sur les États-Unis à l'Université du Québec à Montréal. Il publie la semaine prochaine la deuxième édition de l'ouvrage Au sein de la Maison-Blanche - La formulation de la politique étrangère des États-Unis (Presses de l'Université Laval)



REUTERS

Shimon Peres, l'Israélien, et Yasser Arafat, le Palestinien: paix!

La mort de la figure emblématique du peuple palestinien soulève maintes interrogations et inquiétudes à propos de la sécurité de la région du Moyen-Orient. Deux questions cruciales sont à l'ordre du jour: la Palestine connaîtra-t-elle un nouvel ordre politique ou la guerre civile? Assisterons-nous à un tournant de la diplomatie américaine?

La disparition de Yasser Arafat pose immédiatement le problème de sa succession. Actuellement, la vieille garde palestinienne personnifiée par le triumvirat Mahmoud Abbas, secrétaire général de l'OLP, Ahmed Qoreï, premier ministre de l'Autorité palestinienne, et Rawhi Fattouh, président du Conseil législatif, devrait pouvoir assurer une succession harmonieuse et peu

susceptible de provoquer de grandes turbulences politiques. En effet, elle semble bien en selle et a même attiré dans son giron l'un des contestataires des accords d'Oslo, Farouk al-Kaddoumi.

Cependant, les défis demeurent énormes. Les dirigeants de la vieille garde doivent consolider leur légitimité en établissant un consensus auprès des jeunes dirigeants de la mouvance de Yasser Arafat, notamment Marouan Barghouti, emprisonné en Israël et véritable source d'inspiration pour la branche armée du Fatah, Jibril Rajoub, le conseiller d'Arafat en matière de sécurité, et Mohammad Dahlan, l'ancien

ministre de l'Intérieur dans le gouvernement déchu de Mahmoud Abbas. À l'évidence, la réussite de la vieille garde passe obligatoirement par une bonne entente avec les «jeunes loups» du Fatah.

Par ailleurs, afin que le pouvoir politique palestinien trouve sa légitimité, il doit de toute urgence pouvoir contenir tant les mouvements islamistes, comme le Hamas et le Jihad, que les mouvements de gauche, comme le Front populaire pour la libération de la Palestine.

Deux préoccupations sont urgentes: premièrement, les mouvements doivent tous être partenaires dans la gestion de la vie politique

palestinienne; deuxièmement, une trêve ou une suspension de l'intifada militaire devrait permettre l'émergence d'un nouveau leadership politique démocratiquement élu et qui favorise l'adoption d'une vision consensuelle sur les moyens à utiliser dans l'affrontement entre l'Autorité palestinienne et Israël.

Israël et des pays arabes

En ce qui concerne la tenue d'élections générales qui tireraient au clair le degré de représentativité de chaque faction palestinienne, la responsabilité du gouvernement israélien est cruciale. Des élections à Gaza et en Cisjordanie ne pourront pas avoir lieu sans la volonté israélienne de favoriser la montée au pouvoir de nouveaux dirigeants palestiniens. À ce chapitre, les États-Unis devront exercer les pressions suffisantes sur Israël.

Tout aussi importante est la responsabilité des régimes arabes voisins. En effet, ils doivent absolument éviter de s'engager dans le processus décisionnel palestinien et s'assurer plutôt de la légitimité populaire des futurs dirigeants. Dans le cas contraire, deux scénarios risquent de se produire.

D'une part, la situation pourrait susciter un débordement de violence dans la bande de Gaza. Une telle évolution permettrait aux islamistes d'obtenir un contrôle politique des institutions de l'Autorité palestinienne et pourrait ainsi provoquer une guerre civile et une nouvelle ingérence de l'Égypte

dans la bande de Gaza. La situation pourrait d'autre part encourager les radicaux israéliens à forcer le «transfert» massif des populations palestiniennes de la Cisjordanie vers la Jordanie. Dans les deux cas, nous assisterions à l'effondrement de l'Autorité palestinienne et à la fin du rêve de Yasser Arafat de bâtir deux États sur la terre de Palestine.

La diplomatie américaine

À cet égard, l'autorité palestinienne aura besoin de toute l'aide internationale (et notamment américaine) pour surmonter les énormes difficultés qu'elle rencontrera dans un contexte où les risques de dérapage politique sont au demeurant très importants. La mort d'Arafat représentera un tournant particulièrement important pour la diplomatie américaine.

Jusqu'ici, cette dernière a surtout été marquée par une politique empreinte d'immobilisme face à la nécessité de médiation constants. Si l'administration Bush s'est clairement déclarée en faveur de la création d'un État palestinien pour 2005, ses promesses ne se sont guère traduites en actions concrètes. En contraste avec l'administration Clinton, celle de Bush n'a tenu aucun sommet diplomatique entre Israéliens et Palestiniens ni aucune réunion entre chefs d'État pour relancer le processus de paix ou freiner les élans de violence quotidiens dans la région.

Désormais, avec la mort d'Arafat, la politique de passivité du président Bush n'est plus justifiée, et ce, pour deux raisons. D'une part, la mort d'Arafat prive l'administration américaine du plus grand prétexte qui justifiait à ses yeux la suspension des pourparlers diplomatiques.

En effet, il y a trois ans, Bush annonçait qu'Arafat ne serait plus un interlocuteur pour les États-Unis. Il était alors aisé de ne rien faire tant que le leader palestinien demeurait à la tête de son organisation. Désormais, Washington devra réviser son discours et accepter d'appuyer ouvertement le nouveau leader désigné de l'Autorité palestinienne. L'alternance politique qu'entraîne la mort d'Arafat représente ainsi une occasion si la diplomatie américaine souhaite reprendre le flambeau de la médiation israélo-palestinienne.

D'autre part, les incertitudes entourant la succession d'Arafat constitueront un véritable problème si l'administration Bush persiste à adopter un comportement attentiste et enclin à la temporisation. Si Washington devait fuir ses responsabilités diplomatiques et laisser le champ libre aux seuls acteurs politiques de la région, il ne serait guère surprenant que la situation s'envenime.

En ce sens, le deuxième mandat de Bush est encore plus critique pour le Proche-Orient. La paix dans cette région, tant pour les Israéliens que pour les Palestiniens, requiert un engagement soutenu de la diplomatie américaine, engagement qui a fait cruellement défaut depuis l'arrivée de Bush à la Maison-Blanche.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); José Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Jean-Pierre Legault (jeunesse, idées, perspectives et sports), Isabelle Paré (santé); Pauline Gravel (sciences); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Prévost (responsable des pages thématiques); Martin Ducloux, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Julie Carpentier, Paul Bennett (jazz, spectacles et culture), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; à l'information internationale: Claude Lévesque, Guy Tallefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Gilles Paré (directeur), Manon Cormier (correspondante parlementaire à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaires à la rédaction); Marilyse Hamelin, Alexandre Shields (commis); La documentation: Gilles Paré (directeur), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Nathalie Zermatis, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Paquet, Michelle Ruelland, Nadia Sebti, Mélisande Simard (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); LA PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Gisèle Lenard, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Genevieve Duguay, Monique Heures, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc; L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haec (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

MONTREAL

SUITE DE LA PAGE 1

s'inquiète Marvin Rotrand, conseiller municipal de Notre-Dame-de-Grâce pour le parti du maire Gérard Tremblay, l'UCIM. La loi 9, rappelle M. Rotrand, voulait «faire peur» aux défusionnistes, cherchant à les décourager de se séparer en donnant un pouvoir «dictatorial» (le mot est celui de Longueuil) au maire des villes centrales. En effet, au CA de Montréal, 16 municipalités (Montréal plus les 15 villes reconstituées) seront représentées. Or le maire de Montréal aura 87 % des voix, ce qui, du reste, est proportionnel à la taille de sa population.

Par ailleurs, dans une tentative de séduction des défusionnistes, la encore afin qu'ils renoncent à leur projet, le maire Tremblay a adopté, en décembre 2003, la loi 33, une importante réforme de la Charte de Montréal qui a considérablement décentralisé la nouvelle ville. C'est cette loi qui a par exemple transformé les «présidents d'arrondissement» en «maires d'arrondissement». Or, avec la loi 33, dit Marvin Rotrand, «le conseil municipal de Montréal perd le contrôle sur [une autre tranche de] 20 % des dépenses: les services de proximité, dont les conseils d'arrondissement héritent». En janvier 2005, les arrondissements pourront contracter des emprunts pour leurs projets d'immobilisations (dans certaines limites imposées par l'administration centrale). Aussi, aux élections de novembre 2005, les «maires» d'arrondissement seront élus au suffrage universel, ce qui leur confèrera une légitimité supplémentaire. Les arrondissements deviendront des «quasi-villes», prédisait M. Rotrand. «On risque de perdre le sens de ce que c'est que d'être Montréalais. Il est possible que la ville devienne ingouvernable.» Certains arrondissements pourront être «très démocratiques», d'autres, non. Aussi, des arrondissements pourront se montrer «très progressistes dans la protection de l'environnement alors que d'autres ne feront rien en matière de recyclage ou de gestion des pesticides».

«Le conseil municipal se vide actuellement à la fois par le haut et par le bas», analyse Bernard Jouve, professeur à l'UQAM, qui a codirigé l'ouvrage *Démocraties métropolitaines* (Presses de l'UQ, 2004). «C'est assez tragique, dit-il, puisque nous nous retrouvons, moins de quatre ans après les fusions, à des années-lumière de l'ambition qui était celle du gouvernement d'alors: renforcer Montréal.» Le conseiller Rotrand s'interroge: «En 2006, qu'est-ce que les élus auront à faire au conseil de ville de Montréal? Ils vont boire du thé?»

Au fond, ajoute-t-il, on se trouve devant les dommages collatéraux de la campagne pour contrer les défusionnistes. Face à ces derniers, on a brandi «à la fois une carotte, la loi 33, et un bâton, la loi 9», illustre M. Rotrand, et «ni l'un ni l'autre n'a vraiment fonctionné» puisqu'il y a eu 15 défusions à Montréal. Pis encore, on finit avec un résultat contradictoire: «Les gens des villes de banlieue qui ont défusionné ne sont pas punis, ce sont les Montréalais qui le sont.»

Un autre objectif consistait à renforcer la démocratie, la participation populaire. Or, le conseil d'agglomération, qui contrôlera quelque 60 % du budget de la métropole (environ 2,8 milliards de dollars), pourrait se faire presque en catimini entre le maire «central» et les maires des villes défusionnées. Le projet de loi 75, déposé hier à l'Assemblée nationale par le ministre des Affaires municipales, Jean-Marc Fournier, précise que la composition des conseils d'agglomération sera déterminée à Québec par décret du ministre.

Selon M. Rotrand et des militants de gauche comme Paul Cliche, pour que le conseil d'agglomération soit véritablement démocratique, il faudrait que tous les conseillers de la ville puissent y siéger: après tout, il s'agit du lieu où on traitera de tous les grands dossiers comme les transports en commun, les services de lutte contre les incendies, de police, le traitement des eaux usées, etc.

Le maire Tremblay n'est pas d'accord avec son conseiller. Comme il l'a précisé au *Devoir* hier en fin de journée, afin de régler le problème de représentation posé par le conseil d'agglomération, il a proposé au ministre que le maire aille «se chercher un mandat du conseil de ville» sur chaque dossier important qui sera tranché au conseil d'agglomération: «On ne va quand même pas déboulonner les discussions!» Mais dans certaines situations, cela pourrait être passablement complexe, rétorque M. Rotrand: «Et si son parti est en minorité à l'hôtel de ville? Il va aller au conseil d'agglomération avec un mandat de qui?»

Avec les bouleversements des dernières années, le processus de démocratisation de la vie municipale à Montréal «a effectué un grand bond en arrière», écrivait récemment Paul Cliche, un ancien conseiller municipal. Le chef de délégation du chantier sur la démocratie au Sommet de Montréal, Dimitri Roussopoulos, va dans le même sens et affirme être «très inquiet de l'évolution de la situation», notamment en ce qui a trait au conseil d'agglomération et au flou qui entoure les mécanismes de contrôle démocratique dans les arrondissements et les villes reconstituées. Il souligne que plusieurs grandes décisions (telles celles sur la loi 33, la décentralisation) ont été prises sans consultation publique, un précédent «risqué». Il en a récemment été de même lors de la réflexion autour du cadre électoral, où une majorité des membres de l'UCIM avait pris position en faveur de la disparition des districts électoraux, mesure qui n'a toutefois pas été adoptée par le comité sur le cadre électoral, qui a remis son rapport au début du mois. «Je pense qu'on l'a échappé belle grâce à la vigilance de certains citoyens et de certains groupes», souligne Anne Latendresse, professeur de géographie à l'UQAM.

«Pour moi qui viens d'un parti progressiste municipal [le RCM], affirme M. Rotrand, c'est le temps pour la gauche de poser des questions sur notre avenir politique.» Changer de parti, se joindre à Projet Montréal, un nouveau parti municipal de gauche et écologiste? M. Rotrand refuse cette option puisque, selon lui, elle ne ferait qu'aider Pierre Bourque à revenir au pouvoir, ce qui serait «encore plus nuisible pour la démocratie montréalaise», dit-il.

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le *Devoir* peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec World, St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. Le *Devoir* est distribué par Messageries-Dynamiques, division de Corporation Sun Media, 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

ARAFAT

SUITE DE LA PAGE 1

Arafat. Les manifestants ont été dispersés à coups de grenades assourdissantes. Aujourd'hui, des dizaines de milliers de fidèles sont d'ailleurs attendus sur l'esplanade des Mosquées pour la prière du vendredi, le dernier du mois sacré du Ramadan.

À Gaza, la foule a déferlé dans les rues, brandissant drapeaux palestiniens et portraits du raïs, dans la fumée noire des pneus incendiés, au son des versets du Coran et des hululements de deuil des femmes. Comment vivre sans celui qui, malgré le terrorisme, les excès autoritaires, la corruption et son échec à faire la paix, était leur patriarche incontesté? «Il est la Palestine», sanglotait une femme.

Dès l'annonce du décès, les drapeaux palestiniens ont été mis en berne et un deuil de 40 jours, rituel en Islam, a été décrété. Par crainte d'attentats, il sera cependant interdit aux Palestiniens de Gaza de se rendre à Ramallah pour participer aux cérémonies.

La mort d'Arafat clôt un chapitre capital de l'histoire du Proche-Orient. Les Palestiniens perdent le champion absolu de leur cause nationale, chef militaire devenu chef d'Etat autocratique, qui a incarné pendant plus de 40 ans le combat pour la naissance de la Palestine. Homme public le plus connu au monde sous son keffiyeh, Abou Ammar, son nom de guerre, aura certes échoué à faire la paix mais aura inscrit le combat palestinien au cœur du conflit israélo-arabe.

Ses successeurs aussitôt nommés

Très vite, les responsables palestiniens ont voulu faire la preuve de la pérennité de leurs institutions en dépit du décès de leur fondateur. L'ancien premier ministre Mahmoud Abbas a été immédiatement désigné à la tête du comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, devenant ainsi, du moins pour un temps, le successeur d'Arafat. Raouhi Fattouh, président du Conseil législatif palestinien (le Parlement), a prêté serment comme président de l'Autorité palestinienne, conformément à la loi fondamentale palestinienne. A charge pour lui d'organiser des élections dans les 60 jours. Plusieurs doutent que ce soit possible.

Enfin, la direction du Fatah, le principal mouvement de l'OLP, a été attribuée à Farouk Kaddoumi, chef du service politique de l'OLP. Hostile aux accords d'Oslo, ce responsable historique du Fatah n'a jamais accepté de rentrer dans les territoires palestiniens et vit à Tunis. Sa nomination peut être interprétée comme un signal à l'intention des radicaux qui se sont toujours défiés de M. Abbas et de l'actuel premier ministre Ahmed Qorei, artisans des premiers accords israélo-palestiniens.

La mort d'Arafat laisse désormais place à une nouvelle direction qui sera confrontée au défi de la légitimité. D'autant que l'organisation d'élections ne s'annonce pas évidente: les territoires palestiniens sont bouclés, réoccupés, transformés en zones de guerre. De telles élections, dit-on, ne pourront être possibles sans une étroite collaboration des autorités israéliennes. Du reste, la nouvelle direction devrait réaffirmer sa position en faveur de la solution de deux Etats vivant côte à côte, fondée sur la «feuille de route» (le plan de paix international), ce qui risque très rapidement de la placer en conflit avec les factions radicales enfoncées dans le refus de la négociation.

Ainsi, les Brigades des martyrs d'al-Aqsa, qui ont annoncé hier avoir changé leur nom en «Brigades du martyr Yasser Arafat», ont rendu «l'ennemi sioniste et le gouvernement d'Ariel Sharon totalement responsables de l'assassinat du dirigeant symbole Abou Ammar pour l'avoir assiégé» tout en réaffirmant leur détermination à poursuivre la lutte armée contre Israël.

Passé les hommages et les condoléances, cette mort fait entrer la région dans une incertitude mêlée d'un vague espoir. Après avoir souhaité depuis deux ans l'eviction politique d'Arafat et répété qu'il ne constituait plus un interlocuteur valable, les gouvernements Sharon et Bush perdent aujourd'hui un allié.

Certaines des réactions israéliennes étaient vociférantes hier. Le ministre de la Justice, Yosef Lapid, a déclaré qu'il était «bon que le monde en soit débarrassé». Le Conseil des colonies israéliennes de Judée, de Samarie et de Gaza a salué la mort d'un «meurtrier de Juifs».

Plus sobre, le premier ministre israélien Ariel Sharon, qui perd là son ennemi le plus intime, a estimé que «la mort d'Ara-

fat peut marquer un tournant historique au Proche-Orient» tout en ajoutant ceci: «Nous espérons que la nouvelle direction palestinienne comprendra que des progrès dans les relations avec Israël passent avant tout par une guerre contre le terrorisme.»

Tony Blair à Washington

Tournant historique? C'est dans cette perspective que le premier ministre britannique se rendait hier à Washington pour une visite de deux jours dans l'espoir que la communauté internationale en général et l'administration Bush en particulier fassent du processus de paix «la plus haute priorité».

Ce voyage aux Etats-Unis survient dans un contexte marqué par le désir affirmé de M. Blair d'inciter George W. Bush à relancer le processus de paix au Proche-Orient comme contrepartie à son soutien à la guerre d'Irak et à la stratégie américaine de lutte contre le terrorisme. Enjeu important de politique intérieure pour le chef du New Labour à six mois d'un probable scrutin législatif en Grande-Bretagne. Fin septembre, le chef travailliste avait avoué sa «frustration» devant «le manque de progrès du processus de paix». Au lendemain de l'élection présidentielle, il a promis de faire de cette question une «priorité personnelle». Hier, dans l'avion qui transportait M. Blair à Washington, son porte-parole a déclaré: «Nous attendons un signal clair, une déclaration d'intention.»

Sera-t-il entendu? Le président Bush a réagi par communiqué à la mort d'Arafat en affirmant que «durant cette période de transition qui s'annonce, nous appelons les gens dans la région et dans le monde à faire ensemble des progrès vers ces objectifs et vers le but ultime de la paix».

Le dernier voyage

Le dernier voyage d'Arafat aura duré 14 jours. Après deux semaines d'agonie à l'hôpital militaire de Percy, à Clamart, près de Paris, entre maladie à ce jour mystérieuse et rumeurs incessantes, le raïs est mort à 3h30 jeudi matin, au bout de sept jours de coma. L'annonce officielle est venue de Ramallah, en Cisjordanie, qu'il avait quitté pour la première fois en trois ans. Elle a été confirmée un peu plus tard par un communiqué des médecins militaires français, toujours sous le sceau du secret médical.

À Paris, après un hommage rendu par le président Jacques Chirac, venu se recueillir à l'hôpital en réaffirmant que la France «continuera à agir inlassablement pour la paix et pour la sécurité au Proche-Orient», le cercueil d'Arafat, recouvert du drapeau quadricolore palestinien, a quitté Percy, où des fidèles avaient veillé chaque nuit, entre fleurs et bougies. Des centaines de personnes s'étaient massées pour un dernier adieu, aux cris de «Paris, Jérusalem, nous sommes tous Palestiniens!».

La dépouille a été transportée par hélicoptère jusqu'à l'aéroport militaire de Villacoublay. Là, dans le froid humide d'un 11 novembre, en présence des autorités de la république française, s'est déroulée une brève cérémonie au son de la *Marche funèbre* de Chopin. Des honneurs militaires dus à un chef d'Etat lui ont été rendus. En pleurs, la veuve d'Arafat, Souha, s'est envolée avec lui pour Le Caire.

Ce matin, dans cette Égypte qui l'avait vu naître le 4 août 1929, malgré ses dénégations, au moins 14 rois et chefs d'Etat arabes ainsi que des représentants de haut rang de plusieurs autres pays ont assisté aux funérailles dans le cadre d'une cérémonie «officielle, militaire et limitée». Le Canada s'y faisait représenter par son ministre des Affaires étrangères, Pierre Pettigrew; les États-Unis, non pas par le secrétaire d'Etat, Colin Powell, mais par le secrétaire d'Etat adjoint chargé du Proche-Orient, William Burns.

Les autorités palestiniennes ont insisté sur le fait qu'Arafat ne serait enterré à Ramallah, dans un sarcophage de béton, qu'à titre provisoire, dans l'attente d'un éventuel transfert de ses cendres dans la partie de Jérusalem qui sera placée sous souveraineté palestinienne le jour hypothétique où un Etat palestinien sera créé. Il a toutefois été prévu que son cercueil sera recouvert aujourd'hui de terre prélevée sur l'esplanade des Mosquées, à Jérusalem, où il avait émis le vœu d'être enterré — une requête à laquelle Israël a refusé d'accéder.

Le Devoir
Avec Le Monde, Associated Press
et l'Agence France-Presse

VISAGES

SUITE DE LA PAGE 1

raté une autre en 1978 [premier sommet de Camp David]. Et voilà que vous recommencez.» Ce n'est pas Ariel Sharon qui le dit mais Bill Clinton dans ses mémoires (*Ma vie*, Odile Jacob).

Même des observateurs plus nuancés, comme le conseiller de Clinton, Robert Malley, estiment qu'Arafat n'a «jamais compris jusqu'où le premier ministre israélien était prêt à aller». Après avoir consacré une décennie à construire une relation avec les États-Unis, dit-il, «il s'est montré incapable de l'utiliser au moment où il en avait le plus besoin».

Il n'était certes pas facile d'affronter le Hamas et le Jihad islamique. Encore moins après l'assassinat d'Yitzhak Rabin, le 4 novembre 1995. En 1996, Arafat n'avait pourtant pas hésité à s'en prendre aux extrémistes qui menaçaient son pouvoir. «Depuis le début du processus de paix, il est clair qu'Arafat a préféré coopérer avec les groupes extrémistes plutôt que de les affronter», dit le négociateur en chef de Clinton, Dennis Ross. «Arafat ne ferme jamais de porte. Il n'abandonne jamais la moindre option.»

Il faut visiter les locaux aujourd'hui vides qui devaient abriter le nouveau Parlement palestinien à Jérusalem-Est pour comprendre le gâchis des quatre dernières années, soigneusement entretenu par Ariel Sharon.

Si Yasser Arafat avait accepté, comme l'a fait Mandela, de quitter son rôle d'icône et de redescendre chez les mortels, il serait probablement mort à Jérusalem-Est, capitale de l'Etat palestinien, et enterré sur l'esplanade des Mosquées.

La génération d'Arafat est celle qui a vécu l'expulsion de Cisjordanie. C'est peut-être ce qui explique son refus de renoncer au droit de retour des réfugiés. Il y a pourtant longtemps que la lutte palestinienne n'est plus celle des réfugiés de 1948. Cette lutte est aujourd'hui celle des milliers de jeunes des territoires occupés. Ceux-là mêmes qui avaient déclenché la première intifada pour combattre Israël et dénoncer du même coup une OLP corrompue qui n'avait rien à leur offrir.

Contrairement à Arafat, les jeunes dirigeants de l'OLP n'ont jamais vécu en Israël ni revêtu des plumes de la Méditerranée. Au lieu de cultiver la nostalgie d'un paradis perdu, peut-être sentent-ils enfin l'urgence de fonder un véritable pays et de passer du rêve à la réalité.

crioux@ledevoir.com

PÈRE

mosquées. Je crois au front uni des partis politiques.»

Devant le Conseil législatif, les sympathisants du Fatah sont là. Beaucoup de réfugiés du Beach Camp ont répondu présent. Les membres du Jihad islamique sont aussi venus en force, faisant porter aux enfants d'immenses drapeaux noirs marqués de versets du Coran et de la proclamation: «Il n'y a de dieu que Dieu et Mohammed est son prophète.»

«Depuis que je suis né, je l'ai eu avec moi. On m'a toujours dit que c'était mon père», dit Yousef, 18 ans, sympathisant du Jihad. «Ce matin, je n'arrivais pas à y croire, mon grand chef était mort. J'ai confiance dans le dialogue interpalestinien pour un commandement unifié, un gouvernement d'union nationale», annonce Wissam, 20 ans, étudiant proche du Fatah. Bien sûr, il y a les querelles au sein du Fatah...

Mohammed el-Hendi, un des leaders du Jihad islamique, enchaîne les entrevues télévisées. «On va prendre nos responsabilités, continuer la lutte. J'ai l'honneur de dire que Yasser Arafat ne s'est jamais soumis aux Américains et aux Israéliens. C'est vrai, nous étions en désaccord au moment des accords d'Oslo. Malheureusement, Yasser Arafat

s'était basé sur de fausses informations.»

Gaza s'apprête à célébrer la mort du raïs dans un mélange de prières, de chants révolutionnaires, de coups de carabine, de pleurs, de bousculades, de flammes et de fumée. Avec la frustration de rester coincé dans ce territoire, la frustration de ne pas toucher le lincaul, d'assister à l'enterrement, ravivant un rêve qui n'ose pas être formulé: faire une grande marche sur Jérusalem.

Dans une rue de Jérusalem-Est, Lina brandit le journal du jour. L'édition d'*al-Quds* datée du 11 novembre n'a pas pu annoncer la mort de Yasser Arafat, décédé dans la nuit, mais le quotidien consacre de pleines pages de photos au vieux chef palestinien. La lycéenne embrasse les portraits. «J'aimais Arafat, jure-t-elle. Il a toujours défendu nos vies.» Annin, même blouse bleue, même voile blanc, l'interrompt: «Mort ou vivant, ça ne changera rien, il n'a jamais rien fait pour nous.» Elles ont 15 ans et résumant les sentiments qui submergent les Palestiniens depuis l'annonce de la mort de leur président.

Le Monde

CAISSE

été souhaitées par M. Rousseau.

Ainsi, le poste de président du conseil d'administration et de président et chef de la direction sera scindé, à l'instar d'Hydro-Québec, par exemple. Nommé par le gouvernement pour cinq ans, le président du conseil assumera sa tâche à temps partiel. Le président et chef de la direction sera nommé pour un mandat renouvelable d'un plus cinq ans par le conseil d'administration avec l'approbation du gouvernement.

M. Séguin a confirmé que l'ancien président d'Hydro-Québec, Richard Drouin, avait conseillé le gouvernement pendant deux mois pour la rédaction du projet de loi. M. Drouin n'a pas demandé d'honoraires, a précisé le ministre. De fait, des rumeurs désignent M. Drouin au poste de président du conseil de la Caisse.

À l'avenir, les deux tiers des membres du conseil d'administration devront être indépendants (ne pas avoir de liens ni avec la Caisse ni avec le gouvernement). Cette majorité des deux tiers sera choisie en fonction de critères de compétence.

Une fois le projet de loi adopté, le Vérificateur général du Québec pourra mettre son nez dans les affaires des filiales en propriété exclusive de la Caisse, ce dont il n'a pas le mandat à l'heure actuelle. Sans aller jusqu'à une vérification «en optimisation des ressources», comme il le réclamait, le Vérificateur général pourra aller au delà de la simple vérification financière et s'assurer que la Caisse se conforme à sa loi, à ses politiques et à ses directives. Le Vérificateur pourra aussi examiner les systèmes et procédés mis en œuvre pour protéger l'avoir des déposants.

Avec tous ces changements, certaines «erreurs» ne pourront plus se produire, comme les dépassements

de coûts dans la construction du siège montréalais de la Caisse, a assuré M. Séguin. Si ces mesures avaient été en place, le gouvernement aurait informé rapidement de l'effondrement du portefeuille de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ).

Afin d'améliorer sa gouvernance, la Caisse devra se doter d'un comité de vérification composé uniquement de membres indépendants, d'un comité de ressources humaines et d'un comité de gouvernance et d'éthique. Le comité de vérification devra aviser par écrit le conseil d'administration de toute pratique de gestion qui ne serait pas saine à l'intérieur de l'organisation ou de ses filiales à part entière.

Hier à l'Assemblée nationale, le ministre des Finances a déposé un autre projet de loi qui modifie cette fois la loi sur les valeurs mobilières. Le projet de loi 72 permettra à un petit investisseur de réclamer une indemnisation s'élevant jusqu'à 100 000 \$, sans recourir aux tribunaux, s'il a subi une perte financière en raison d'une omission ou d'un acte fait par un courtier ou un représentant financier en contravention de la loi. Un épargnant lésé pourra adresser une demande à l'Agence nationale d'encaissement du secteur financier qui la soumettra à son Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières. C'est le courtier fautif, ou la maison de courtage, le cas échéant, qui devra assumer la note. En usant de ce recours, l'épargnant abandonne son droit de s'adresser aux tribunaux mais il s'évite des frais juridiques souvent écrasants. «C'est ce qu'Yves Michaud réclamait», a souligné M. Séguin.

Le Devoir